



France  
**Conditions Générales**

[business.westernunion.fr](http://business.westernunion.fr)

**WU**™ BUSINESS  
SOLUTIONS

## Conditions Générales

Les présentes Conditions Générales régissent, ainsi qu'exposé à l'article 1.11 ci-après, Vos relations avec Nous relativement aux transferts d'argent et/ou opérations de change dont Vous Nous demanderez l'exécution. Les mots commençant par une majuscule sont définis à l'article 25 ci-après.

### 1 Bénéficiaire de Nos Services : les principes généraux de notre relation commerciale

- 1.1 Vous pouvez effectuer une Demande par téléphone, télécopie, ou en utilisant le Système En Ligne.
- 1.2 Vous devez Vous assurer que les informations sur le Bénéficiaire et les instructions de paiement Nous sont correctement transmises, pour éviter tout retard dans la réception du paiement par le Bénéficiaire. Nous ferons tout ce qui est en Notre pouvoir pour rectifier toute erreur, mais Nous ne saurions être tenus responsables d'aucun préjudice ou perte causé par d'éventuelles erreurs ou imprécisions contenues dans Votre Demande.
- 1.3 Nous acceptons d'effectuer des opérations pour Votre compte, conformément à Votre Demande, le jour de la réception de ladite Demande, si celle-ci est reçue un jour ouvrable avant 15 heures (heure de Paris). Votre Demande sera réputée être reçue par Nous selon les modalités suivantes : (i) toute Demande effectuée sur le Système En Ligne est réputée être reçue au moment où cette Demande est confirmée sur le Système En Ligne ; (ii) toute Demande effectuée par téléphone est réputée être reçue au moment où Nous la confirmons ; (iii) toute Demande effectuée par courrier est réputée être reçue trois (3) jours ouvrables après sa date d'envoi si elle est envoyée par courrier recommandé ou quatre (4) jours ouvrables si elle est envoyée par lettre simple ; (iv) toute Demande effectuée par télécopie est réputée être reçue au moment où Nous recevons la télécopie dans Nos locaux ; et (v) toute Demande effectuée par courrier électronique est réputée être reçue au moment où Nous recevons le courriel à l'adresse de courrier électronique qui Vous a été indiquée. Toute Demande reçue après 15 heures (heure de Paris), ou un jour autre qu'un jour ouvrable, sera réputée être reçue le jour ouvrable suivant.
- 1.4 Pour chaque Demande que Vous aurez effectuée et qui sera réputée reçue aux termes de la clause 1.3, Nous Vous enverrons une Confirmation par Écrit retranscrivant, d'une part, les caractéristiques principales des instructions telles que Nous les avons comprises pour chaque Demande faite par lettre, télécopie, ou appel reçu de Votre part, en Vous confirmant, d'autre part, le cours appliqué par Nous et accepté par Vous ainsi que les frais afférents à la Demande concernée. Veuillez noter que les Confirmations seront envoyées électroniquement pour les Demandes effectuées par le biais du Système En Ligne.

- 1.5 La Confirmation est un document important, et Nous Vous demandons de vérifier la Confirmation au moment de sa réception et de Nous avertir immédiatement par courriel, télécopie ou par téléphone si Vous considérez que l'une des caractéristiques retranscrite dans la Confirmation est inexacte. Si Nous ne recevons de Vous aucune notification d'erreur ou d'omission dans les conditions décrites ci-dessous, Nous exécuterons Votre Demande sur la base des éléments figurant dans la Confirmation.
  - 1.5.1 Si Nous recevons une telle notification de Votre part, Nous vérifierons à nouveau les caractéristiques de la Confirmation par rapport à l'enregistrement, téléphonique ou autre, de la communication par laquelle la Demande concernée a été faite. Nous Vous ferons part du résultat et Vous fournirons, à Votre demande, la copie des enregistrements des communications concernées, téléphoniques ou autres.
  - 1.5.2 Si cette nouvelle vérification montre que la Confirmation est conforme à l'enregistrement, téléphonique ou autre, de la communication par laquelle la Demande concernée a été faite, Nous nous réservons le droit de poursuivre l'exécution des Services décrits dans la Confirmation. Si toutefois Vous demandez à obtenir une Confirmation modifiée, Nous mettrons raisonnablement tout en œuvre pour la fournir mais Nous ne pourrions alors pas garantir que les conditions commerciales indiquées dans la Confirmation initiale pourront être respectées et Vous devrez en supporter seul les conséquences financières.
  - 1.5.3 Si, au contraire, cette nouvelle vérification démontre que la Confirmation n'est pas conforme à l'enregistrement, téléphonique ou autre, de la communication par laquelle la Demande concernée a été faite, alors Nous nous engageons à Vous délivrer une Confirmation modifiée dans les meilleurs délais.
  - 1.5.4 Au regard de ce qui précède, Nous attirons Votre attention sur le fait que les conversations téléphoniques avec Nos clients sont enregistrées, ceci afin de protéger Vos et Nos intérêts dans le cas improbable d'un différend. La conservation des enregistrements est cependant limitée à la durée strictement nécessaire au contrôle de la régularité des opérations effectuées et de leur conformité à Vos instructions en cas de différend.

- 1.6 Si Vous n'avez pas reçu la Confirmation sous vingt-quatre (24) heures suivant la réception de la Demande concernée dans les termes visés à la clause 1.3, Nous Vous demandons et Vous Vous engagez à nous informer immédiatement de la non-réception par téléphone.
- 1.7 Il est nécessaire que Vous vérifiiez les caractéristiques présentées dans Notre Confirmation dès sa réception. En effectuant le paiement en Notre faveur, Vous confirmez que Nous avons correctement compris Votre Demande telle que décrite dans la Confirmation. Un contrat sera formé entre Vous et Nous lors de l'envoi d'une Confirmation et, en tout état de cause, lors de l'exécution par Nous du Service concerné.
- 1.8 Pour les besoins du présent article 1.8, la date de réception d'un ordre de paiement sera réputée être soit (i) la date de réception par Nous du paiement en Notre faveur prévu à l'article 6.1 ci-après, soit (ii) la date convenue entre Vous et Nous pour la mise à disposition des fonds, telle qu'indiquée dans la Confirmation (dans ce cas, Vous Vous engagez à Nous indiquer par Écrit la date de valeur de mise à disposition des fonds souhaitée au moins trois (3) jours ouvrables avant ladite date. Si Vous ne Nous communiquez pas la date de valeur de mise à disposition des fonds souhaitée dans le délai précité, Nous ne serons pas obligés de satisfaire à Votre demande et n'encourons aucune responsabilité pour non-respect de la date de valeur notifiée tardivement. Nous attirons Votre attention sur les stipulations de l'article 7.2.6 ci-dessous, qui Nous autorisent à annuler toute Demande dans cette hypothèse. Si néanmoins Nous choisissons de continuer à exécuter le Service et Nous nous apercevons que Nous sommes dans l'incapacité de respecter la date de valeur notifiée tardivement, Nous Vous en avertirons dans les meilleurs délais). Conformément aux dispositions des articles L. 133-12 et L. 133-13 du Code monétaire et financier, Nous procéderons à la mise à disposition des transferts de fonds par voie électronique requis par Vous selon les modalités suivantes :
- (i) si le paiement est à effectuer en euro, au sein de l'EEE (ou, si un tel paiement ne requiert qu'une seule conversion entre l'euro et la devise officielle d'un État partie à l'EEE ne relevant pas de la zone euro, à condition que la conversion requise soit effectuée dans cet État et que, en cas d'opérations de paiement transfrontalières, le transfert transfrontalier s'effectue en euro), le montant de l'opération de paiement sera crédité sur le compte du prestataire de services de paiement du Bénéficiaire au plus tard à la fin du premier (1er) jour ouvrable suivant le moment de la réception par Nous de l'ordre de paiement ; et
  - (ii) si le paiement doit être effectué dans la devise d'un État partie à l'EEE autre que l'euro, au sein de l'EEE, le montant de l'opération de paiement sera crédité sur le compte du prestataire de services de paiement du Bénéficiaire au plus tard à la fin du quatrième (4ème) jour ouvrable suivant le moment de la réception par Nous de l'ordre de paiement.
- 1.9 Les transferts de fonds par voie électronique en dehors de l'EEE ou dans une devise qui n'est pas la devise d'un État membre de l'EEE, et les paiements devant être effectués sous forme de mandat seront traités et exécutés par Nous selon Nos délais normaux de traitement.
- 1.10 Vous pouvez donner instruction à un tiers d'effectuer un paiement par voie électronique à Votre profit sur un compte bancaire dont Vous Nous aurez fourni les coordonnées, ouvert dans Nos livres (le "**Paiement Entrant**"). Vous devez demander au tiers chargé d'effectuer le paiement d'indiquer Votre nom et les références de Votre société, tels qu'indiqués par Nous dans le mémorandum ou dans la ligne d'objet du Paiement Entrant. Nous pouvons, à Notre convenance, essayer de contacter le tiers chargé d'effectuer le paiement afin de lui demander de sécuriser davantage toute information supplémentaire qui pourrait se révéler nécessaire pour les besoins d'un traitement précis du Paiement Entrant. Nous ne serons responsables envers Vous d'aucun dommage, perte, coûts ou frais que Vous aurez encourus du fait de tout retard dans le traitement du Paiement Entrant qui serait dû à la réception par Nous d'une information incomplète ou inexacte concernant le Paiement Entrant. Dès que Nous aurons reçu et confirmé le Paiement Entrant, Nous procéderons au transfert du Paiement Entrant à Votre profit et Nous Vous facturerons séparément les commissions dont Vous serez redevable envers Nous au titre de l'exécution du Paiement Entrant.
- 1.11 Le contrat conclu entre Vous et Nous sera régi par ces Conditions Générales (ou par ces Conditions Générales modifiées par Nous et acceptées par Vous dans les conditions prévues aux articles 21.3 et 21.5 ci-dessous) et les Services que Nous exécuterons seront rendus sur la base des éléments figurant dans la Confirmation que Nous Vous aurons envoyée. Les présentes Conditions Générales, la Confirmation, la Demande et la souscription de Services constitueront ensemble l'accord complet entre Vous et Nous, sous réserve d'accord(s) spécifique(s) entre Vous et Nous qui pourraient intervenir dans les conditions prévues par ces Conditions Générales.
- 1.12 Nous mettrons tout en œuvre pour Vous fournir les Services en Nous conformant (agissant raisonnablement) à Vos Instructions. Toutefois, si Vous nous Demandez d'effectuer un paiement dans une devise particulière (la "**Devise de l'Instruction**")

autre que la devise locale utilisée dans la juridiction dans laquelle se situe le compte de paiement du Bénéficiaire (la "**Devise de Paiement**"), Vous Nous autorisez par les présentes et Nous ordonnons de réaliser le paiement dans la Devise de Paiement et acceptez que Nous convertissions la Devise de l'Instruction dans la Devise de Paiement en appliquant un taux de change correspondant au taux fixé par Notre contrepartie bancaire, majoré de 2%, (une "**Conversion Automatique de Devises**"). Après la réalisation d'une Conversion Automatique de Devises, le Client peut solliciter les détails du taux appliqué au paiement par la contrepartie bancaire. Sur simple demande, Nous Vous confirmerons le taux appliqué au paiement.

- 1.13 Vous savez que dans les cas où Nous exécutons une Conversion Automatique de Devises, la Confirmation que Nous Vous fournissons n'indique pas le taux de change applicable pour la Conversion Automatique de Devises car au moment où la Confirmation est établie, Nous ne sommes pas en mesure de prévoir si une Conversion Automatique de Devises sera ou non nécessaire. Il est entendu que dès que Nous connaissons le taux de change à appliquer à une Conversion Automatique de Devises, Nous ne serons pas tenus de Vous communiquer ce taux, à moins que Vous ne demandiez cette information.

### **2 Contrat de Licence et Conditions Spécifiques d'Utilisation pour les Utilisateurs du Système En Ligne**

- 2.1 En utilisant le Système En Ligne, Vous acceptez d'être lié par ces Conditions Générales et de les respecter. Nous pouvons Vous demander de signer plusieurs formulaires afin que Vous soyez autorisé à utiliser le Système En Ligne. Sous réserve de Votre acceptation des Conditions Générales et du respect par Vous de celles-ci, Nous Vous accordons une licence d'utilisation du Système En Ligne aux seules fins d'accéder aux Services.
- 2.2 La licence qui Vous est accordée est non exclusive et incessible. Le Système En Ligne ne doit être utilisé que par Vous et seulement pour Vos besoins professionnels internes.
- 2.3 Le Système En Ligne et tous droits de reproduction ou autres droits de propriété intellectuelle concernant le Système En Ligne sont et resteront Notre propriété exclusive.
- 2.4 Vous ne pouvez utiliser le Système En Ligne que pour accéder aux Services dans le cours normal des affaires, dans le respect des lois et règlements français et des réglementations et traités internationaux applicables. Vous devez Vous assurer que l'accès au Système En Ligne est limité à ceux de Vos employés ou mandataires dont les fonctions requièrent l'accès au Système En Ligne dans le cours normal des affaires. Vous devez porter ces Conditions Générales à la connaissance de chacun de ces employés ou

mandataires et Vous assurer qu'aucune personne, ni aucune entité légale à qui l'accès au Système En Ligne est permis, ne contrevienne ou ne permette à quiconque de contrevvenir à ces Conditions Générales.

- 2.5 Sauf dans les cas expressément prévus par la loi, Vous ne devez ni dupliquer, ni modifier le Système En Ligne ou ses composants ; Vous ne devez pas non plus effectuer d'opérations de décompilation sur tout ou partie du Système En Ligne, ou chercher à copier ou reproduire de toute autre façon son fonctionnement ou ses codes source.
- 2.6 Vous devez conserver dans Vos locaux un enregistrement de toutes les Demandes qui Nous sont transmises.
- 2.7 Nous sommes autorisés par le simple fait de la réception d'une Demande de Votre part, et avant même la réception par Vous d'une Confirmation, à exécuter cette Demande.
- 2.8 La responsabilité de Nous transmettre la Demande repose sur Vous, et Vous devez vérifier que toutes les informations contenues dans une Demande sont exactes avant que la Demande ne Nous soit transmise.
- 2.9 Si Vous découvrez une erreur dans la Demande après sa transmission, Vous devez immédiatement Nous la notifier par Écrit.
- 2.10 En cas d'erreurs dans le Système En Ligne ou dans Nos systèmes, dont il résulte qu'il ne Vous est pas possible d'utiliser le Système En Ligne, le logiciel ou les Services, Vous devez utiliser une autre méthode pour Nous transmettre une Demande.

### **3 Votre utilisation du Système En Ligne**

- 3.1 L'utilisation non autorisée de Votre part du Système En Ligne constituera un manquement et une violation de la licence qui Vous a été accordée aux termes des Conditions Générales.
- 3.2 En acceptant les présentes Conditions Générales, et en Votre qualité d'Utilisateur du Système En Ligne, Vous confirmez que Vous-même, Vos salariés et Vos mandataires, seront engagés et devront se conformer aux présentes Conditions Générales. La personne acceptant les présentes Conditions Générales pour Votre compte, en Votre qualité d'Utilisateur du Système En Ligne, déclare et garantit qu'elle est Votre représentant dûment autorisé et qu'elle a les pouvoirs nécessaires pour Vous engager en Votre qualité d'Utilisateur du Système En Ligne au titre de ces Conditions Générales.
- 3.3 Nous utiliserons les informations fournies ci-dessous par Vous, en Votre qualité d'Utilisateur du Système En Ligne pour Vous créer un compte d'accès à l'Utilisateur du Système En Ligne. En Votre qualité d'Utilisateur du Système En Ligne, Vous déclarez et garantissez que les informations fournies sont correctes et acceptez de Nous informer de tout changement les concernant.

3.4 En Votre qualité d'Utilisateur du Système En Ligne, Vous devez désigner des personnes pour agir en Votre nom comme Administrateur Sécurité et Assistant Administrateur Sécurité. L'Administrateur Sécurité est la personne qui a le pouvoir de préciser qui peut accéder et utiliser le Système En Ligne en Votre nom. L'Assistant Administrateur Sécurité agira comme soutien de l'Administrateur Sécurité si ce dernier venait à perdre ou à oublier les Moyens d'Accès au Système En Ligne.

#### 4 Services d'assistance

4.1 Nous Vous assistons dans l'utilisation du Système En Ligne pour accéder aux Services en mettant à Votre disposition Notre personnel d'assistance pendant les heures de bureau. Vous pouvez Nous contacter par téléphone au 0800 903 782 (ou +33 1 4110 0080 de l'étranger).

#### 5 Exemples de Cas dans lesquels Nous ne pouvons pas accepter Votre Demande

5.1 Nous ne pouvons accepter une de Vos Demandes dans les cas suivants :

5.1.1 Vous n'avez pas respecté ces Conditions Générales ou toute autre convention, accord ou arrangement conclu avec Nous ;

5.1.2 Accepter et/ou exécuter une telle Demande est illicite ou illégal, contrevient aux exigences d'une autorité réglementaire ou génère pour Nous des frais ou coûts trop importants ;

5.1.3 Sous réserve des dispositions impératives du Code de commerce en matière de procédures collectives et d'apurement du passif, Vous suspendez Vos paiements ou admettez que Vous êtes dans l'incapacité de régler Vos dettes de manière générale lorsqu'elles deviennent exigibles, Vous êtes en état de cessation des paiements, Vous êtes en état de cessation d'activité, Vous demandez la désignation d'un mandataire *ad hoc*, Vous demandez la désignation d'un conciliateur ou plus généralement, faites l'objet d'une procédure de conciliation, Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde, Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde accélérée, Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde financière accélérée, Vous faites l'objet d'un jugement ouvrant une procédure de redressement judiciaire, ou Vous faites l'objet d'un jugement ouvrant une procédure de liquidation judiciaire. Toute autre société de Votre Groupe fait l'objet de l'une des mesures ou procédures mentionnées au présent article 5.1.3 ; ou

5.1.4 Nous sommes empêchés, par un événement ou des circonstances indépendantes de Notre volonté, d'accepter ou d'exécuter une telle Demande.

5.2 Si Nous décidons, en application des stipulations de l'article 5.1, de ne pas accepter une Demande ou de ne pas exécuter un Service, ou encore de retarder l'exécution d'une Demande ou d'un Service, Nous

Vous en avertirons dans les plus brefs délais, et dans tous les cas, en respectant les délais prévus à l'article 1.8, sauf si Notre refus d'accepter Votre Demande résulte de l'application des lois et règlements français ou européens. Nous Vous communiquerons les raisons Nous ayant conduits à refuser Votre Demande. Si Notre refus d'accepter Votre Demande est dû à une erreur matérielle qui peut être corrigée, Nous Vous transmettrons les instructions Vous permettant de corriger cette erreur matérielle. Vous reconnaissez et acceptez que l'ensemble des frais encourus au titre de l'envoi de toute notification ou information à cet égard Vous sera facturé et sera à Votre charge.

#### 6 Règlement de Nos Services

6.1 Que Nous ayons ou non émis une Confirmation et, sauf accord contraire par Écrit, Vous devrez transférer irrévocablement les fonds (et le cas échéant, pour les Contrats à Terme et les Contrats d'Option, les Prépaiements et les Appels de Marge que Vous Nous devez au regard d'une Demande) sur le compte bancaire dont Nous Vous fournirons les coordonnées (par les moyens que Nous aurons convenus ou précisés en temps voulu) et ce, avant l'exécution de tous paiements en Votre nom.

6.2 Si ces fonds ne sont pas reçus, Nous pourrions être amenés à retarder l'exécution des Services et le Bénéficiaire du paiement pourrait recevoir le paiement qui lui est dû avec retard. Dans ce cas, Nous ne pourrions être tenus responsables de toutes pertes, coûts, frais ou dépenses encourus par Vous ou Votre Bénéficiaire dans la mesure où Nous aurons été mis dans l'incapacité de respecter la date de valeur indiquée dans la Confirmation ou par Écrit entre Vous et Nous qui ne pouvait être respectée qu'à la condition de la réception des fonds par Nos soins conformément aux présentes Conditions Générales.

6.3 Les paiements qui Nous resteront dus par Vous après la date d'exigibilité (sans préjudice de Nos autres droits et sans pour autant que la présente stipulation ne puisse constituer une obligation pour Nous de Vous consentir un crédit) porteront intérêt au taux de l'EONIA majoré de 4% l'an. Ces intérêts commenceront à courir à compter de la date d'exigibilité et seront calculés sur une base journalière. Si le taux de l'EONIA est inférieur à zéro, il sera considéré comme égal à zéro.

6.4 Si la devise concernée fait l'objet d'une conversion avec une parité automatique avec l'euro, Nous allons vous facturer seulement un coût fixe qui reflète les coûts liés à cette conversion ainsi que notre marge.

6.5 Vous reconnaissez et acceptez que nous percevions certaines commissions au titre des Services. Ces commissions seront fixées dans une annexe dédiée aux commissions que Nous Vous transmettrons de temps à autre ou si Vous en faites la demande. Sauf accord Écrit contraire, Nous pourrions modifier à tout moment le montant des commissions perçues au titre

des Services, sous réserve de Vous en avertir au préalable en respectant un préavis de deux (2) mois.

### 7 Annulation

#### 7.1 Annulation à Votre initiative

7.1.1 En cas d'annulation par Vos soins d'une Demande (que Vous ne pourrez effectuer que dans l'hypothèse où Nous n'aurions pas reçu Votre ordre de paiement dans les conditions prévues par l'article 1.8 et au plus tard à la fin du jour ouvrable précédant la date d'exécution du paiement telle que définie à l'article 1.8) préalablement à tout paiement effectué par Nos soins en application des présentes, Nous pourrions avoir à interrompre toute démarche que Nous aurions commencée à accomplir en exécution de Votre Demande ; Vous devrez alors Nous indemniser en totalité de toutes pertes, dépenses, dommages, frais et dépenses que Nous aurions encourus à l'occasion de telles démarches, interruption ou annulation.

#### 7.2 Annulation à Notre initiative

Nous aurons le droit d'annuler et de ne pas exécuter une Demande, qu'une Confirmation ait été émise ou non ou que l'ordre de paiement ait été ou non reçu par Nous, notamment dans les circonstances suivantes :

7.2.1 Vous n'avez pas respecté les présentes Conditions Générales ou toute autre convention, accord ou arrangement conclu avec Nous, y compris (sans caractère limitatif) le cas de non-réception du transfert des fonds/sommes que Vous Nous devez ;

7.2.2 Si l'acceptation et/ou l'exécution d'une Demande s'avérait illégale ou illicite ou contrevenait aux règles édictées par un organisme de régulation Nous supervisant et/ou contrôlant une Société Affiliée WUIB, ou risque, selon Nous, ainsi que nous le déterminons à notre entière discrétion (agissant de manière raisonnable dans l'intérêt du Client), de générer des dépenses ou des coûts que Nous considérons indûment élevés ou d'enfreindre autrement les lois applicables ;

7.2.3 S'il y a de bonnes raisons de croire que la Demande constitue, d'après Nous, un délit pénal ;

7.2.4 Si Nous estimons (de manière discrétionnaire et raisonnable) que Vous utilisez les Services dans le cadre (ou en relation avec) : (i) les jeux (argent), la pornographie ou d'autres activités similaires ; (ii) à des fins qui ne sont pas en lien direct avec Vos exigences commerciales ou professionnelles de paiement ; ou (iii) à des fins spéculatives ;

7.2.5 Sous réserve des dispositions impératives du Code de commerce en matière de procédures collectives et d'apurement du passif, Vous suspendez Vos paiements ou admettez que Vous êtes dans l'incapacité de régler Vos dettes de manière générale lorsqu'elles deviennent exigibles, Vous êtes en état

de cessation des paiements, Vous êtes en état de cessation d'activité, Vous demandez la désignation d'un mandataire ad hoc, Vous demandez la désignation d'un conciliateur ou plus généralement, faites l'objet d'une procédure de conciliation, Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde, Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde accélérée, Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde financière accélérée, Vous faites l'objet d'un jugement ouvrant une procédure de redressement judiciaire, ou Vous faites l'objet d'un jugement ouvrant une procédure de liquidation judiciaire. Toute autre société de Votre Groupe fait l'objet de l'une des mesures ou procédures mentionnées au présent article 7.2.3 ;

7.2.6 Si Vous omettez de Nous informer de la date de valeur souhaitée dans les conditions prévues par l'article 1.8 ci-dessus ; ou

7.2.7 Si Nous sommes empêchés, par un événement ou des circonstances indépendantes de Notre volonté, d'accepter ou d'exécuter une telle Demande.

7.3 Si Nous décidons, en application des stipulations de l'article 7.2, d'annuler une Demande dûment acceptée, Nous Vous en informerons dans les meilleurs délais.

7.4 En cas d'annulation, en application des stipulations de l'article 7.2, d'une Demande dûment acceptée, Nous pourrions avoir à interrompre toute démarche que Nous aurions commencé à accomplir en exécution de Votre Demande ; Vous devrez alors Nous indemniser en totalité de toutes pertes, dépenses, dommages, frais et dépenses que Nous aurions encourus à l'occasion de telles démarches, interruption ou annulation.

### 8 Votre classification comme Particulier ou client professionnel

8.1 Avant de conclure un Contrat Dérivé avec Nous, Vous serez classifié et traité comme : (a) particulier ou (b) client professionnel conformément aux dispositions de la réglementation de l'Autorité des marchés financiers ("AMF"). A chaque catégorie correspond un niveau de protection différent. Dans la catégorie client professionnel, il est important de savoir si Vous êtes qualifié comme : (i) client professionnel par nature en application de l'article D.533-11 du Code monétaire et financier (ii) client professionnel par la taille en application de l'article D.533-11 (2) du Code monétaire et financier ou (iii) client professionnel sur demande expresse du client en application de l'article 314-6 du règlement général de l'AMF ("**Client Professionnel sur Option**").

8.2 Avant de Vous fournir les Services relatifs aux Contrats Dérivés, Nous Vous communiquerons, sur un support durable, Votre classification dans la catégorie particulier ou client professionnel.

8.3 Vous pouvez demander à être classé dans une catégorie autre que celle qui vous a été allouée. En particulier :

- 8.3.1 Si Vous avez été classé dans la catégorie client professionnel (autre qu'un Client Professionnel sur Option), Vous pouvez demander à être traité comme particulier. Cette demande est soumise à Notre approbation. Pour être admis dans la catégorie de particulier, Vous devez conclure avec Nous un accord écrit spécifiant les Contrats Dérivés et/ou les Services de placement pour lesquels le traitement en qualité de particulier s'appliquera ;
- 8.3.2 Si Vous avez été classé dans la catégorie Client Professionnel sur Option, Vous pouvez demander par écrit à être traité comme un particulier. Vous devrez préciser dans votre demande les Contrats Dérivés et/ou les Services de placement pour lesquels ce traitement s'appliquera ;
- 8.3.3 Si Vous avez été classé dans la catégorie particulier, Vous pouvez demander à être traité comme un client professionnel (Client Professionnel sur Option), à condition de remplir les critères et de suivre les procédures indiquées ci-après : (i) Vous devez Nous communiquer par écrit Votre intention d'être traité comme un client professionnel dans vos relations avec Nous ou préciser les Contrats Dérivés et/ou les Services de placement pour lesquels Vous souhaitez être traité comme tel ; (ii) suite à Votre demande, Nous Vous répondrons par écrit en Vous indiquant les droits et protections que Vous perdrez suite à votre requalification dans la catégorie Client Professionnel sur Option ; et (iii) Vous devrez déclarer par écrit, dans une attestation que vous joindrez à Votre demande, que Vous êtes conscient des conséquences que la perte de ces protections impliquent. Toute Demande que vous ferez conformément au présent article 8.3.3 sera soumise à Notre approbation. Nous ne pourrions vous traiter comme un client professionnel que si vous remplissez les critères définis dans l'article 314-6 du règlement général de l'AMF.
- 8.4 Nous pouvons rejeter Votre demande de reclassification, notamment parce que Nous estimons que Vous devez bénéficier du plus haut niveau de protection.
- 8.5 De plus, Nous pouvons décider de Vous traiter comme un particulier, même si Vous pourriez être classé dans la catégorie client professionnel. Dans ce cas, Nous Vous informerons de Votre déclassification. Dans cet avis, Nous Vous préciserons quels sont les Contrats Dérivés et/ou les Services de placement pour lesquels Vous serez traité ainsi.
- 8.6 Si Vous êtes un Client Professionnel sur Option, Vous devrez Nous communiquer les changements pouvant influencer sur votre classification. Toutefois, si Nous nous rendons compte que Vous ne remplissez pas les conditions permettant d'être traité en qualité de client professionnel, Nous adopterons les mesures qui s'imposent.

## 9 Contrats Dérivés

### 9.1 Contrats à Terme

- 9.1.1 Nous concluons avec Vous un Contrat à Terme, à votre Demande, à la condition que, Nous recevions rapidement et en aucun cas après la date convenue, un Prépaiement égal à un pourcentage convenu de la valeur nominale du Contrat à Terme (à l'exception de cas où une stipulation contraire est prévue par un Crédit OTM et/ou un Crédit ND que nous mettons à Votre disposition).
- 9.1.2 Nous ne serons obligés d'exécuter tout Contrat à Terme qu'une fois que Nous aurons reçu le solde des sommes dont Vous êtes redevable vis-à-vis de Nous dans les conditions prévues à l'article 6.1.
- 9.1.3 Une fois que Nous aurons reçu le Montant de Règlement du Contrat à Terme, Nous verserons les fonds sur votre Holding Balance ou au Bénéficiaire que vous aurez indiqué dans votre Demande.
- 9.1.4 Si cela est expressément convenu entre Vous et Nous, Vous pourrez Tirer sur un Contrat à Terme pendant la "Delivery Window" convenue, à condition, toutefois, que Nous ayons reçu un paiement en fonds immédiatement disponibles et correspondant au montant du Tirage. Sans égard pour un quelconque Tirage, Vous serez tenus de Nous fournir le Montant du Règlement intégral (ou le solde restant dû) avec les fonds immédiatement disponibles au titre du Contrat à Terme au plus tard à la Date d'Expiration.

### 9.2 Options

- 9.2.1 Vous et Nous pouvons conclure un Contrat d'Option à Votre Demande. Nous concluons avec Vous, à Votre Demande, un Contrat d'Option à la condition que, sauf stipulation contraire expresse d'un Crédit OTM et/ou d'un Crédit ND que Nous mettons à votre disposition, Nous recevions sans tarder et dans les délais convenus, un Prépaiement égal à un pourcentage convenu de la valeur nominale du Contrat d'Option.
- 9.2.2 Dès que Nous aurons reçu le Montant du Règlement de l'Option, Nous transférerons les fonds sur Votre Holding Balance ou sur un compte dont Vous nous aurez fourni les coordonnées ou en faveur d'un Bénéficiaire que Vous nous aurez indiqué dans Votre Demande.
- 9.2.3 Le cas échéant, Vous devez Nous verser la Prime en fonds disponibles pendant les heures ouvrables à la Date de Paiement de la Prime, conformément à Nos instructions. La Prime n'est pas remboursable. Si Vous omettez de payer l'intégralité de la Prime, Nous ne sommes pas tenus d'accepter l'exercice de l'option ou les autres Demandes que Vous Nous avez notifiées en lien avec le Contrat d'Option et pouvons résilier le Contrat d'Option et recouvrer tous les frais et dépenses que Nous avons engagés dans le cadre du Contrat d'Option.

### 9.2.4 Exercice

- (a) Quand Vous pouvez exercer le Contrat d'Option à l'Heure d'Expiration de la Date d'Expiration, et si l'exercice de ce Contrat d'Option est Dans la Monnaie (comme déterminé par Nous selon Notre seule appréciation), le Contrat d'Option est réputé exercé à l'Heure d'Expiration de la Date d'Expiration (sauf avis contraire de Votre part, communiqué par email ou téléphone), sans que Vous n'ayez besoin de Nous envoyer une Notification d'Exercice.
- (b) Quand Vous pouvez exercer une Contrat d'Option et que ce Contrat d'Option n'est pas réputé exercé en application la clause 9.2.4 (a) des Conditions Générales, Vous devez, pour exercer ce Contrat d'Option, Nous envoyer une Notification d'Exercice à la Date d'Expiration, au plus tard à l'Heure d'Expiration.
- (c) Quand Nous pouvons exercer un Contrat d'Option à l'Heure d'Expiration de la Date d'Expiration, ce Contrat d'Option est réputé exercé à l'Heure d'Expiration de la Date d'Expiration sans que Nous n'ayons besoin d'envoyer une Notification d'Exercice.

9.2.5 A la suite de l'exercice d'un Contrat d'Option comme spécifié à l'article 9.2.4, chaque partie doit payer la devise et le montant dus à l'autre partie à la Date de Règlement. Après ce règlement, le Contrat d'Option est acquitté et tous les droits et obligations découlant du Contrat d'Option prennent fin.

9.2.6 L'Acheteur d'un Contrat d'Option peut à tout moment pendant la durée du contrat (période allant de la Date de Transaction à l'Heure d'Expiration) informer le Vendeur du Contrat d'Option qu'il entend abandonner le Contrat d'Option ou y mettre fin, sous réserve que, le cas échéant, Nous ayons reçu le montant total de la Prime en fonds disponibles. Nous devons absolument recevoir la notification d'abandon ou de cessation avant l'Heure d'Expiration. Nous fixerons le Prix d'Exercice de la liquidation et la prime totale. La différence de prime nette (s'agissant d'une option Dans la Monnaie ou Hors de la Monnaie) sera transmise à l'Acheteur.

9.2.7 A moins que l'Option ne soit abandonnée ou exercée conformément au présent article 9.2., le ou les Contrats d'Option deviendront caducs à la Date d'Expiration.

### 9.3 Dispositions applicables aux Contrats à Terme et aux Contrats d'Option

9.3.1 Nous pouvons, de manière discrétionnaire, limiter les Contrats à Terme et/ou les Contrats d'Option ("**Contrats Dérivés Concernés**") à une valeur de transaction plafonnée / prédéterminée qui sera exprimée en euros et/ou à une durée maximale du Contrat Dérivé Concerné (soit la période comprise entre la conclusion du Contrat Dérivé Concerné et sa

Date de Maturité ou Date d'Expiration, selon le cas). Nous Vous informerons des limites qui s'appliquent avant de commencer à Vous fournir les Services afférant au Contrat Dérivé Concerné.

9.3.2 Une fois les obligations de paiement du Contrat Dérivé Concerné dûment acquittées dans leur intégralité, Vous pourrez recouvrer tout Prépaiement que Nous n'aurons pas utilisé ou compensé en nous conformant pleinement aux présentes Conditions Générales et en particulier aux articles 9.5.2 ou 9.3.5.

9.3.3 Pendant la durée de chaque Contrat Dérivé concerné, Nous pourrions, à notre entière discrétion et à tout moment Vous demander pour les Contrats de Dérivés Concernés un montant supplémentaire, l'Appel de Marge à titre de Garantie Financière, pour les raisons suivantes : (i) si, suite à notre réévaluation du marché y afférent, Votre Contrat de Dérivé Concerné devient Hors de la Monnaie et excède Votre Crédit OTM éventuel ; et/ou (ii) si Votre situation financière ou Votre solvabilité se détériore. Nous déterminerons le montant de cet Appel de Marge en fonction de la position Hors de la Monnaie réelle et/ou du changement négatif affectant Votre situation financière ou Votre solvabilité. Si Nous vous demandons un Appel de Marge, Vous convenez de nous fournir celui-ci dans les 2 jours ouvrables suivant cette demande. Nous pouvons être amenés à Vous demander à plusieurs reprises des Appels de Marge supplémentaires si le Contrat Dérivé Concerné continue d'évoluer Hors de la Monnaie au-delà de votre éventuel Crédit OTM ou si Votre situation financière et/ou Votre solvabilité continue de se détériorer.

9.3.4 Dans le cas où vous seriez partie à plusieurs Contrats Dérivés en cours, chacun d'entre eux sera réévalué individuellement et chaque exposition au titre des Contrats Dérivés Concernés sera déduite des autres expositions relatives à ces contrats afin d'établir Notre exposition globale au titre de tous Vos Contrats Dérivés. Par conséquent, Nous exigerons un Appel de Marge si la valeur nette *mark-to-market* de tous ces contrats évolue Hors de la Monnaie au-delà de Votre éventuel Crédit OTM et/ou si Votre situation financière ou Votre solvabilité se détériore gravement. .

9.3.5 Les Prépaiements ainsi que les Appels de Marge Nous sont fournis par voie de transfert de propriété, à titre de garantie, et constituent une Garantie Financière garantissant Vos dettes (correspondant à nos créances) au titre de l'ensemble des Contrats Dérivés en cours. Nous aurons ainsi la capacité d'exercer un droit de rétention sur les Prépaiements et les Appels de Marge que Vous nous aurez fournis par voie de transfert de propriété et Nous pourrions les utiliser afin de satisfaire l'ensemble de Vos obligations de paiement qui Nous sera du à raison de tout Contrat Dérivé à sa Date de Maturité, Date de



Paiement de la Prime ou Date de Règlement ou à tout autre date d'échéance applicable. Dans une telle situation ou suite à votre défaillance ou dans les circonstances décrites à l'article 9.5.1, nous prélèverons les sommes retenues en tant que Garantie Financière et les compenserons contre Nos créances issues des Contrats à Terme ou solderons nos créances par tout autre moyen autorisé par la loi applicable à la relation contractuelle. Suite à l'envoi de la notice conformément à l'article 9.5.2, la Garantie Financière sera incluse dans l'opération de compensation multilatérale en application de l'article 9.5 et Nos créances seront soldées conformément aux procédés décrits aux articles 9.5.2 et 9.5.3 ci-dessous.

9.3.6 Si Vous manquez à Vos obligations décrites au présent article 9 ou à celles prévues par les stipulations du Contrat Dérivé Concerné, Vous Nous indemniserez en totalité de toutes pertes, coûts, frais ou dépenses auxquels Nous devons faire face, y compris ceux liés au dénouement ou à la poursuite de n'importe quel contrat en devises que Nous aurons pu conclure avec d'autres personnes.

9.3.7 Nous pourrions modifier et/ou révoquer tout Crédit OTM, tout Crédit ND et/ou les limites maximales auxquelles il est fait référence dans les articles 9.1.1 9.2.1 et 9.3.1 (i) sur la base de leur revue périodique à Notre seule discrétion ; (ii) aux conditions décrites dans les stipulations de l'article 7.2 ; ou (iii) au cas où il y aurait un changement significatif défavorable relatif à Vos flux financiers, activités professionnelles, actifs, situation financière (ou autre) ou à Vos perspectives par rapport à la dernière date de notification des limites correspondantes ou, le cas échéant, la dernière revue régulièrement effectuée ou (iv) d'autres circonstances défavorables, qui à Notre avis, pourraient raisonnablement avoir un effet significatif défavorable sur Votre capacité à remplir toute obligation dont Vous pourriez être redevable à notre égard. Nous Vous notifierons par Écrit tout changement ou toute révocation portant sur tout Crédit OTM, tout Crédit ND et/ou toute limite maximale mentionnée aux articles 9.1.1, 9.3.1 et 9.4.1 en application des stipulations visées ci-dessus. Ces stipulations peuvent faire l'objet d'un changement ultérieur sur la base d'un accord Écrit entre Vous et Nous.

9.3.8 Tant que Vous ne Nous aurez pas intégralement réglé les paiements ou effectué les remises qui Nous sont dus aux termes des Contrats Dérivés Concernés (y compris par voie de compensation ainsi que décrit à l'article 22.1.7), Nous pourrions décider, de manière discrétionnaire, de ne pas effectuer un paiement ou une remise que Nous devons faire en Votre faveur à cette date conformément aux Contrats Dérivés Concernés.

## 9.4 Paiements Futurs

9.4.1 Vous ne pouvez Nous autoriser à effectuer une opération de Paiements Futurs qu'en nous remettant une Demande. Nous pouvons décider, à Notre entière discrétion, de limiter les Services de Paiements Futurs qui Vous seront fournis à hauteur d'une valeur maximale d'opération exprimée en Euros pour chaque Opération de Paiement Futurs. Nous vous communiquerons la limite qui s'applique avant de commencer à Vous fournir les Services liés aux Paiements Futurs.

9.4.2 Vous serez tenu de Nous payer le Montant du Règlement dans la même devise que celle indiquée dans la Demande que Vous Nous aurez transmise en vue de Paiements Futurs.

9.4.3 Une fois le Montant de Règlement reçu par Nous, Nous effectuerons le paiement conformément à Votre Demande. Nous pouvons exiger de vous une commission pour le transfert des fonds comme indiqué à l'annexe portant sur les commissions.

9.4.4 Si Vous désirez modifier la Date de Réalisation de tout ou partie des Paiements Futurs avant la Date de Réalisation, Vous devez obtenir préalablement Notre accord exprès, étant entendu que tout réajustement de la Date de Réalisation ne doit pas dépasser cent vingt (120) jours après la Date du Contrat relatifs aux Paiements Futurs, à moins que Nous ne décidions à Notre entière discrétion de prolonger la durée des Paiements Futurs.

9.4.5 Vous pouvez modifier Vos instructions de déblocage des fonds avant la Date de Réalisation en Nous présentant une Demande de conservation d'une partie des fonds à la Date de Réalisation. Dans un tel cas, Vous pouvez aussi Nous demander de revendre immédiatement les fonds excédentaires au taux de change ayant alors cours sur le marché ; dans le cas contraire, Nous placerons les fonds excédentaires dans un Holding Balance conformément à l'article 10 ci-dessous. Vous demeurerez responsable envers Nous de l'intégralité du montant des fonds. Une fois que les fonds auront été mis sur le Holding Balance, si Nous ne recevons pas une Demande relative à la disposition de ces fonds avant l'expiration d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, les fonds seront convertis dans Votre devise au taux de change ayant cours et Vous seront retournés comme précisé à l'article 10 ci-dessous.

## 9.5 Dispositions applicables aux Contrats à Terme, aux Contrats d'Option et aux Paiements Futurs

9.5.1 Si Vous ne respectez pas Votre engagement de Nous fournir la Garantie Financière requise au titre du Contrat à Terme ou du Contrat d'Option (sous forme de Prépaiement ou d'Appel de Marge) au plus tard à la date d'exigibilité, ou si Vous Nous informez de Votre intention de ne pas fournir la Garantie Financière, ou encore si Vous mettez en cause la validité ou l'existence du Contrat à Terme, du

Contrat d'Option et/ou d'une opération de Paiement Futur (les "Opérations Concernées") ou si Vous êtes défaillant ou si Vous Nous faites part de Votre intention de ne pas exécuter l'une de Vos obligations ou encore si Vous êtes dans l'incapacité de régler Vos dettes de manière générale lorsqu'elles deviennent exigibles, si Vous êtes en état de cessation de paiements, de cessation d'activité, si Vous demandez la désignation d'un mandataire ad hoc, si Vous demandez la désignation d'un conciliateur ou plus généralement, faites l'objet d'une procédure de conciliation, si Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde, si Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde accélérée, si Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde financière accélérée, si Vous faites l'objet d'un jugement ouvrant une procédure de redressement judiciaire, ou si Vous faites l'objet d'un jugement ouvrant une procédure de liquidation judiciaire, Nous pouvons, sans Vous en aviser à l'avance, résilier et dénouer toute Opération Concernée en cours conclue entre Nous et Vous, sans autre responsabilité de Notre part. Nous pourrions également faire tout ce que Nous jugerons approprié (conformément à l'article 7 ci-dessus) pour atténuer les pertes potentielles pouvant être causées par le fait que Vous n'avez pas honoré Vos obligations au titre de la ou des Opérations Concernées. En cas de résiliation, Vous convenez de Nous verser, sur simple demande, dans les cinq (5) jours ouvrables, le montant des pertes et des dépenses encourues par Nous du fait de la résiliation et du fait du dénouement des Opérations Concernées, y compris la perte subie par Nous à compter de la Date du Contrat et jusqu'à la date de résiliation de l'Opération Concernée.

9.5.2 Si Nous procédons à la résiliation de toute Opération Concernée conformément aux dispositions de l'article 9.5.1, Nous Vous enverrons une notification décrivant respectivement l'évènement à l'origine de la résiliation, la date d'envoi de la notification et le Montant de Résiliation (tel que défini ci-dessous ; s'il a déjà été calculé à cette date). A compter de la date d'envoi d'une telle notification, tous paiements et toute exécution ultérieurs des Opérations Concernées devront être soldés et l'ensemble des droits et obligations qui existent entre Vous et Nous au titre de toute les Opérations Concernées sera remplacé par l'unique obligation à Notre ou à Votre charge qui sera calculée par Nous en application de l'article 9.5.3 (le "**Montant de Résiliation**"). Le Montant de Résiliation est l'unique créance de résiliation résultant de l'opération de compensation multilatérale (compensation des opérations et obligations financières) au sens de l'article L. 211-36-1-I du Code monétaire et financier. Le paiement du Montant de Résiliation doit être fait par le débiteur au moyen d'un virement électronique dans

le délai de trois (3) jours ouvrables à compter de la date où ce paiement est demandé.

9.5.3 A la date d'envoi de la notification en application de l'article 9.5.2 ou dès que Nous serons en mesure d'y procéder, Nous calculerons, de manière raisonnable d'un point de vue commercial, sur le marché financier français ou européen, selon le cas, et Nous Vous notifierons (le cas échéant) le Montant de Résiliation dont vous serez créancier ou redevable. Le Montant de Résiliation sera calculé à la date d'envoi de la notification, conformément à l'article 9.5.2, comme la différence entre les valeurs actuelles de (i) l'ensemble de Vos créances et (ii) Nos créances au titre des Opération(s) Concernée(s) et/ou en lien avec les Opération(s) Concernée(s) (y compris, de manière non limitative, tout Prépaiement et tout Appel de Marge, payés en application de l'article 6.1, dommages-intérêts, pertes et frais encourus en application de l'article 9.5.1 ou 9.3.6). Le Montant de Résiliation doit être exprimé en euro. Aux fins de son calcul, il sera appliqué le taux de change publié par la Banque de France à la date d'envoi de la notification en application de l'article 9.5.2.

### 10 Holding Balances

10.1 Des fonds peuvent être gardés en Holding Balance pour une période maximum de quatre-vingt-dix (90) jours. Les fonds maintenus en Holding Balance ne porteront pas intérêt. Vous prendrez à Votre charge tous les risques (incluant, sans que cette énumération soit exhaustive, ceux liés aux fluctuations du marché des changes concernant les devises concernées) relatifs au maintien de Holding Balance d'une ou plusieurs devises. Si Nous ne recevons pas à temps une Demande de mise à disposition de ces fonds avant l'expiration d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, les fonds seront convertis dans Votre devise au taux de change ayant cours et Vous seront retournés.

10.2 Nous n'utiliserons pas Vos fonds. Les fonds reçus par Vous seront déposés sur un compte bancaire spécifique.

### 11 Ordres Cibles

11.1 Vous devez Nous envoyer une Demande d'Ordre Cible afin de Nous autoriser à prendre des décisions conformément à Votre Demande d'Ordre Cible. Chaque Demande d'Ordre Cible ne sera effective que lorsque Nous l'aurons réceptionnée et dès que Nous aurons une opportunité raisonnable d'agir en fonction de cette Demande d'Ordre Cible. Chaque Demande d'Ordre Cible doit comporter la devise, le montant ainsi que la Période de Validité d'Ordre Cible et les éventuelles instructions de livraison. Les Demandes d'Ordres Cibles sont acceptées les jours ouvrables entre 9 heures et 15 heures (heure de Paris).

11.2 Si le Taux Cible est Durable et Négociable durant la Période de Validité d'Ordre Cible, Nous exécuterons la Demande d'Ordre Cible puis Nous Vous enverrons

une Confirmation. Afin d'éviter toute incertitude, à moins que Vous n'ayez annulé une Demande d'Ordre Cible conformément aux dispositions de l'article 11.3 ci-dessous, la Demande d'Ordre Cible vous liera dès que le Taux Cible deviendra Durable et Négociable durant la Période de Validité d'Ordre Cible. Vous nous serez redevable de la totalité du montant dû au titre de la Demande d'Ordre Cible. Vous vous engagez à vérifier au plus vite chaque Confirmation pour vérifier son exactitude ou les incohérences éventuelles et à Nous informer immédiatement de toute erreur ou incohérence y figurant.

- 11.3 Une fois que le Taux Cible est Durable et Négociable, Vous ne pourrez pas annuler les Demandes d'Ordres Cibles. Afin d'annuler une Demande d'Ordre Cible durant la Période de Validité d'Ordre Cible, Nous devons recevoir une demande Écrite de Votre part mentionnant l'annulation. L'annulation sera effective dès que Nous aurons une opportunité commerciale de traiter ladite demande Écrite et avant que les Fonds du Contrat n'aient été achetés ou vendus par Vous. En l'absence d'une demande Écrite, Nous agirons selon les termes de la Demande d'Ordre Cible et Vous Nous serez redevable de tout montant dû au titre de la Demande d'Ordre Cible.
- 11.4 Si le Taux Cible ne devient pas Durable et Négociable pendant la Période de Validité d'Ordre Cible, la Demande d'Ordre Cible expirera automatiquement à l'expiration de la Période de Validité d'Ordre Cible. Sauf disposition contraire indiquée dans les Demandes d'Ordres Cibles, les Demandes d'Ordres Cibles demeureront valable jusqu'à 23 heures 59 minutes (heure de Paris) le dernier jour de la Période de Validité d'Ordre Cible.

### **12 Encaissement d'un chèque en devise étrangère**

- 12.1 Si Vous recevez des chèques en devise étrangère et désirez que Nous les encaissions et les échangeons en euros ou dans une autre devise de Votre choix, et si Nous donnons Notre accord pour y procéder, Nous procéderons de la manière suivante :
- 12.1.1 Vous Nous enverrez la Demande d'encaissement de chèques en devise étrangère et de change accompagnée des chèques concernés.
- 12.1.2 La validité de tous les chèques que Vous Nous présenterez sera vérifiée par Nos soins - tout chèque considéré comme non valable Vous sera retourné dans les meilleurs délais.
- 12.1.3 Tous les chèques seront endossés par Vous, au profit de Western Union International Bank GmbH et porteront la signature de l'une des personnes autorisées par Vous.
- 12.1.4 La date de valeur du règlement en Votre faveur en euros ou en devises sera conforme à Nos usages en la matière, en fonction de la devise considérée et du pays d'émission du chèque. La multiplicité des hypothèses rend impossible toute détermination à

l'avance mais Nous pouvons Vous donner toute information utile lors de l'envoi de Votre Demande.

- 12.1.5 Vous acceptez de payer tous les frais liés à l'encaissement et au change que Nous Vous facturerons. Il est possible que Vous ne puissiez obtenir une tarification précise le jour de Votre Demande, dans la mesure où il est possible que Nous ignorions à cette date les conditions de taux et les frais qui Nous seront refacturés par la banque tirée et, le cas échéant, l'agent compensateur ainsi que la date à laquelle le paiement aura lieu. Généralement, le taux de change et les frais et commissions appliqués seront calculés et Vous serez notifiés le jour de la réception par Nos soins de l'avis de compensation de l'agent compensateur. Nous tiendrons à Votre disposition, moyennant paiement d'une commission forfaitaire, une copie des pièces justificatives des frais facturés par Nos correspondants.
- 12.2 Tout chèque qui Nous sera retourné impayé ou non négociable ou non encaissable Vous sera renvoyé immédiatement et Vous acceptez de Nous rembourser à réception. Vous acceptez également de Nous rembourser tous frais qui Nous seraient facturés par l'entité qui aurait retourné le chèque et que Nous aurions payés.
- 12.3 Toute perte, vol ou destruction de chèque pendant le transfert Vous sera signalé dans les 24 heures qui suivent la notification qui Nous en sera faite. Nous Vous adresserons une demande d'indemnisation confirmant que Nous n'avons reçu d'aucune banque impliquée dans la compensation ou le paiement du chèque la valeur correspondant au dit chèque. Vous acceptez dès lors de Nous rembourser immédiatement le montant correspondant à cette valeur si elle Vous a déjà été payée.

### **13 Indemnisation au titre d'un chèque en devise tiré par Nous pour Votre compte sur les caisses d'un de Nos correspondants**

- 13.1 Dans le cas où un chèque en devise émis par Nous sur Vos instructions ne serait pas reçu par le Bénéficiaire que Vous avez désigné pour quelque raison que ce soit, y compris (sans caractère limitatif) en cas de perte, vol ou destruction dudit chèque, Vous acceptez de Nous en informer dès que Vous aurez connaissance de la non-réception du chèque par le Bénéficiaire.
- 13.2 Dès que Vous Nous aurez notifié la non-réception du chèque en application de l'article 13.1 ci-dessus, Nous mettrons tout en œuvre pour faire opposition dans les meilleurs délais sur ledit chèque. Vous ne pourrez toutefois engager Notre responsabilité en cas de retard ou échec de cette opposition dès lors que Nous aurons raisonnablement mis tout en œuvre pour faire opposition dans les meilleurs délais sur ledit chèque. Nous attirons également Votre attention sur le contenu de l'article 14.6 ci-dessous.

- 13.3 Nous acceptons d'émettre un nouveau chèque en remplacement ou de Vous rembourser à un taux de change que Nous considérerons comme approprié, dès lors que Nous aurons préalablement pu faire opposition sur le chèque en question. Nous pourrions toutefois soumettre le remplacement du chèque ou son remboursement à la fourniture préalable par Vous d'une caution bancaire Nous garantissant contre tout encaissement du chèque initialement émis par un tiers et ce, malgré l'opposition faite par Nous. Vous acceptez de dégager Notre responsabilité et de Nous indemniser contre toutes pertes, coûts, réclamations, dommages et frais encourus par Nous ou effectués à Notre encontre à la suite de l'opposition faite sur le chèque initialement émis et à son remplacement ou remboursement.
- 13.4 Dans le cas où le chèque initialement émis entrerait en Votre possession ou en possession du Bénéficiaire à tout moment après qu'une opposition ait été formée sur celui-ci, Vous Vous engagez par la présente à Vous assurer qu'aucune tentative ne sera faite pour encaisser ce chèque et que celui-ci Nous sera retourné à la première occasion et que, dans l'attente de sa réception par Nous, il sera détenu pour Notre compte.
- 13.5 Nous n'aurons aucune obligation d'émettre un chèque en remplacement ou d'effectuer un remboursement dans le cas où Nous pourrions établir que le chèque initialement émis a été encaissé avant que l'opposition ait été faite sur celui-ci.
- 13.6 Dans le cas où il serait établi que le chèque initialement émis a été encaissé avant qu'une opposition ait pu être faite sur celui-ci, mais où (i) Vous Nous aurez tenus informés dès que Vous aurez eu connaissance de la non réception du chèque, et (ii) Vous Nous aurez suffisamment démontré que la perte, le vol ou la destruction du chèque n'était en aucun cas dû à Votre négligence ou manque d'attention dans l'expédition ou tout autre opération impliquant le chèque, Nous pourrions émettre un chèque en remplacement ou procéder à un remboursement à un taux de change que Nous considérerons comme approprié étant toutefois entendu que le remplacement du chèque ou son remboursement pourra être conditionné à la fourniture préalable par Vous d'une caution bancaire Nous garantissant contre l'impossibilité d'obtenir le remboursement du chèque initialement émis de la banque devant compenser/payer ce chèque. En conséquence de ce qui précède, Vous acceptez par les présentes de Nous rembourser la valeur du chèque émis initialement dans le cas où Nous serions dans l'impossibilité d'obtenir son remboursement de la banque devant compenser/payer le chèque ou dans le cas où il aurait été établi que Vous, le Bénéficiaire ou toute autre personne connue de Vous ou du Bénéficiaire aurait encaissé ce chèque. S'il est établi que ce chèque a été encaissé par Vous, le Bénéficiaire ou toute autre personne connue de Vous ou du Bénéficiaire, Nous pouvons faire opposition immédiatement, à Vos frais, sur le chèque émis en remplacement et toutes sommes qui Vous auraient été remboursées devront Nous être immédiatement restituées.
- ### 14 Indemnisation et limitation de responsabilité
- 14.1 Vous acceptez de Nous indemniser en totalité contre toutes pertes, dommages, coûts et dépenses encourus par Nous ou auxquels Nous aurions été condamnés en relation avec toute Demande faite par Vous.
- 14.2 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans les présentes Conditions Générales, toutes déclarations, garanties, conditions ou autres termes prévus par la loi sont exclus dans toute la mesure permise par la loi.
- 14.3 Nous ne serons pas responsable à Votre égard et ne pourrions être considérés comme ayant failli à Nos obligations au titre des présentes Conditions Générales en cas de retard ou de non-exécution de toute Demande dûment acceptée si un tel délai d'exécution ou une telle non-exécution est dû, en tout ou partie, à Votre fait, ou à celui d'un tiers, ainsi qu'en cas de survenance d'un cas de *force majeure*, à savoir tout fait irrésistible, même prévisible et/ou résultant de circonstances internes, y compris toute interruption de services consécutives à des grèves, accidents de toute nature, difficultés affectant le réseau de transmission ou à tout virus susceptible d'affecter les réseaux ou systèmes informatiques ou toute défaillance des gestionnaires de ces réseaux ou systèmes.
- 14.4 Dans toute la mesure autorisée par la loi, Nous ne pourrions être tenus responsables à Votre égard pour toute perte ou dommage indirect (pour perte de profit, de savoir-faire, de clientèle ou autre), coûts, dépenses (y compris, sans limitation, les frais d'avocats et les débours) ou autres réclamations pour dommages indirects quelle qu'en soit la nature (et qu'ils aient été causés par Nous, Nos employés ou Nos mandataires ou autre) encouru ou effectué à l'occasion ou en rapport avec toute Demande ou tous Services exécutés ou devant être exécutés en conformité avec ces Conditions Générales. Nous ne pouvons pas non plus être tenus responsables de toute omission dans les conditions prévues par les présentes Conditions Générales.
- 14.5 Vous acceptez expressément que toute opération de paiement non autorisée ou mal exécutée et toute réclamation pour dommages ou pertes de quelque nature que ce soit, encourue au titre des présentes Conditions Générales devront Nous être notifiées dès que Vous en aurez connaissance et, dans tous les cas, dans un délai de treize (13) mois à compter de la survenance des événements considérés comme étant à l'origine de l'opération de paiement non autorisée ou mal exécutée ou de la réclamation. Nonobstant toute stipulation contraire au titre des présentes Conditions Générales, et sous réserve du respect de l'exigence de notification prévue par le présent article 14.5, tout paiement que

- Nous aurions effectué après la réception de cette notification sur la base d'une Demande que Vous n'auriez pas autorisée, Nous obligerons à Vous reverser aussitôt le montant du paiement effectué au profit du Bénéficiaire, dans la devise du paiement ainsi effectué, comme si l'opération de paiement non autorisée ou mal exécutée n'était jamais intervenue.
- 14.6 Nous Vous indemniserons pour tous dommages et intérêts et frais et débours au paiement desquels Vous pourriez être condamnés par un tribunal sur le fondement que l'utilisation par Vous du Système En Ligne dans les conditions prévues aux présentes constitue une violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers, sous réserve que :
- 14.6.1 Vous Nous avertissiez promptement de toute réclamation ou action ou risque de réclamation ou action de la part d'un tiers relative au Système En Ligne ;
- 14.6.2 Nous ayons le contrôle de toute action, réclamation ou procédure relative au Système En Ligne ;
- 14.6.3 Vous n'acceptiez pas la demande et que vous n'admettiez aucune responsabilité dans le cadre de ces actions, réclamations ou procédures sans notre accord Écrit ; et
- 14.6.4 Vous coopériez pleinement avec Nous dans le cadre de ces actions, réclamations ou procédures relatives au Système En Ligne.
- 14.7 A l'exception de ce qui est prévu à l'article 14.5, dans toute la mesure permise par la loi, Nous ne pourrions encourir aucune responsabilité au titre de toutes réclamations formulées contre Vous par tout tiers. En particulier, Nous resterons étrangers à tout différend commercial pouvant survenir entre Vous et le Bénéficiaire.
- 14.8 Nous acceptons de mettre raisonnablement tout en œuvre, dans les limites de l'état de l'art, pour assurer le bon fonctionnement du Système En Ligne dans des conditions optimales, et pour exécuter les Demandes qui Nous sont transmises via le Système En Ligne. Ainsi, toutes les informations personnelles et, en particulier, les données bancaires, les codes et les Moyens d'Accès au Système En Ligne que Vous saisissez seront systématiquement cryptés. Toutefois, Nous n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne la transmission et la conservation des données ou leur transformation ou utilisation par des tiers et n'encourons aucune responsabilité pour toutes pertes ou coûts que Vous pourriez encourir ou supporter du fait :
- 14.8.1 d'un dysfonctionnement du Système En Ligne, de Nos ou de Vos systèmes ou des réseaux de télécommunication, entraînant l'impossibilité d'utiliser tout ou partie des fonctions qu'ils devraient offrir ;
- 14.8.2 d'une indisponibilité des Services causée en tout ou partie par un dysfonctionnement du Système En Ligne, de Nos ou de Vos systèmes, de tout équipement auxiliaire, des réseaux de télécommunication ou de toute autre circonstance ;
- 14.8.3 d'un retard ou d'une erreur dans l'exécution de tout Service ou de toute Demande causé par le Système En Ligne, Nos ou Vos systèmes, tout équipement auxiliaire, des réseaux de télécommunication ou toute autre circonstance.
- 14.9 Vous reconnaissez que :
- 14.9.1 la sécurité des informations transmises par voie électronique ne peut pas être garantie et la transmission des Demandes et des Confirmations se fait à Vos risques. Vous Nous autorisez à agir en conformité avec les Demandes, dans le format et selon le contenu que Nous recevrons ; et
- 14.9.2 le droit d'utiliser le Système En Ligne Vous est consenti sous réserve du respect des conditions prévues par les présentes.
- 14.10 Nonobstant les autres exclusions et limitations de Notre responsabilité prévues par les présentes, toute responsabilité que Nous encourons au titre des Services exécutés ou devant être exécutés par Nous au titre de ces Conditions Générales sera limitée à la valeur en euro de l'opération concernée à la date de valeur de ladite opération ou, si aucune date de valeur n'a été convenue, à la date de la Demande concernée.
- 14.11 Toute réclamation relative à Nos Services, à Notre prestation ou à un manquement quelconque à Nos obligations, à Notre équipe ou à l'un quelconque de Nos sous-traitants devra Nous être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse mentionnée à l'article 20.1 ci-dessous.

### 15 Déclarations et garanties

En acceptant les présentes Conditions Générales, Vous faites les déclarations et prenez les engagements suivants à Notre égard, aussi bien à la date d'acceptation des présentes Conditions Générales qu'à la date de vos Demandes :

- 15.1 Vous avez la capacité et avez reçu les autorisations nécessaires pour souscrire aux Services et faire des Demandes ;
- 15.2 Le(s) Représentant(s) qui signe(nt) les Demandes conformément aux présentes Conditions Générales est (sont) habilité(s) à le faire en vertu du pouvoir de signature joint aux présentes que Vous pourrez modifier dès lors que des suppressions ou des ajouts seront nécessaires. De telles modifications devront être confirmées par Écrit par un signataire autorisé existant ;
- 15.3 Vos Demandes, et tous paiements auxquels elles se réfèrent, effectuées conformément à ces Conditions Générales, Vous engageront et Vous seront opposables et ne sont et ne seront contraires à aucun contrat ou accord que Vous auriez conclu ;
- 15.4 Toutes Vos Demandes, et tous les paiements auxquels elles se réfèrent, sont légaux, en rapport direct avec

Vos obligations de paiement commerciales ou professionnelles et ne sont pas effectuées à des fins illicites ou spéculatives ;

- 15.5 Toutes Vos Demandes n'ont aucun lien avec le monde du jeu (argent) ou de la pornographie.
- 15.6 Les sommes fournies par Vous en tant que Prépaiement ou Appel de Marge sont libres de tout droit d'une quelconque nature, de toute sûreté, tout droit de préférence, quasi-sûreté, toute créance de restitution, clause de réserve de propriété ou tout autre droit consenti à des tiers ;
- 15.7 Vous avez pris et prendrez toutes mesures appropriées pour protéger les données et/ou les logiciels installés ou chargés sur Votre équipement informatique de la contamination par des virus ou de tentatives d'intrusion.
- 15.8 Les Services sont utilisés par Vous exclusivement dans une perspective commerciale / liée à votre activité et chaque utilisation des Services par Vous est effectuée afin de gérer le risque associé à un actif ou une dette due ou subie dans le cadre de votre activité.
- 15.9 Vous agissez en qualité de mandant et êtes légalement le titulaire de tous les fonds utilisés dans le cadre des Services, et toutes transactions menées par Nous est effectuée conformément au droit applicable. Vous confirmez également que vous n'agirez pas pour le compte d'un tiers.

### **16 Indemnisation au titre des télécopies et autres moyens de télétransmission**

- 16.1 Vous acceptez de Nous indemniser et de Nous dégagez de toute responsabilité contre toute action, procédure, responsabilité, réclamations, demandes de dommages et intérêts, coûts, pertes et frais pouvant survenir à la suite de toute exécution d'instructions transmises par télécopie ou par tout autre moyen de télétransmission provenant en apparence de Vous ou de Vos représentants, dirigeants, employés ou mandataires.
- 16.2 Vous acceptez, à Notre demande, de Nous transmettre Votre confirmation Écrite pour toutes instructions envoyées par télécopie ou par toute autre moyen de télétransmission et de permettre toute vérification par téléphone ou par tout autre moyen acceptable pour Nous ; en tout état de cause cependant, l'absence de confirmation Écrite ou de vérification ou toute différence entre une éventuelle confirmation Écrite et les instructions reçues à l'origine par télécopie ne devra en aucune manière porter atteinte à l'indemnisation ou à Nos droits de recouvrement en application des stipulations de l'article 16.1.

### **17 Conformité à la réglementation relative au contrôle des changes, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et à FATCA**

- 17.1 Vous comprenez que Nous devons prendre les mesures appropriées pour Nous assurer que Nous ne

participons pas ou n'aidons pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme. Vous Vous engagez à respecter les lois et règlements applicables en matière de contrôle des changes et de lutte contre le blanchiment de capitaux à l'occasion de toute demande et vous engagez à respecter Nos propres obligations au regard de ces lois et règlements. En particulier, Vous garanzissez que les informations retranscrites dans Votre Souscription de Services et dans Votre Demande sont correctes et que le transfert des fonds ne constituera pas une violation des lois et règlements applicables en matière de contrôle des changes et de lutte contre le blanchiment de capitaux. Vous convenez que pour Nous conformer à Nos obligations aux termes de la législation applicable, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, les aspects liés aux sanctions commerciales et économiques, et aux dispositions de la loi ou à une ordonnance du tribunal, Nous puissions décider, de manière discrétionnaire, de communiquer, à toute banque correspondante ou à toute autorité réglementaire ou judiciaire française, autrichienne ou étrangère, des informations relatives à une opération, que Vous Nous aurez fournies, si Nous considérons, de manière discrétionnaire, qu'il est nécessaire ou souhaitable d'agir ainsi. De plus, cette divulgation peut être faite, au regard de Nos opérations, en faveur de toute organisation gouvernementale ou autorité réglementaire ou de tutelle, dès lors qu'elle répond à des exigences d'examen ou de vérification gouvernementale de routine ou qu'elle s'inscrit dans le cadre des renseignements devant être fournis à ces organismes gouvernementaux dans le cours normal des activités. En signant la Souscription de Services, Vous acceptez expressément, aux fins du présent article 17.1, de Nous délier du secret bancaire.

- 17.2 Par ailleurs, afin de mettre en œuvre les opérations visées dans les présentes Conditions Générales, Nous avons recours à diverses entités de Notre groupe au moyen de contrats d'externalisation. A cet effet, Nous pouvons transmettre toute information que Vous Nous aurez transmise conformément aux termes et conditions desdits contrats d'externalisation. Par conséquent et de convention expresse, Vous acceptez, à l'effet du présent article 17.2, de Nous délier du secret bancaire.
- 17.3 A tout moment, les autorités réglementaires peuvent demander à ce que des informations additionnelles leur soient transmises sur Votre organisation ou sur des opérations particulières. Vous acceptez de fournir à tout moment les informations que Nous ou toute autorité réglementaire pourrions / pourrait Vous demander et/ou que Nous pourrions devoir transmettre en relation avec Vous et/ou toute Demande.
- 17.4 Si Vous enfreignez ces lois ou règlements, Vous acceptez que Nous retenions toutes sommes ou fonds qui Nous auront été transmis en application des présentes Conditions Générales et/ou que Nous

n'exécutions pas toute Demande si Nous y sommes contraints par toute autorité réglementaire (y compris toute autorité réglementaire étrangère) ; ces fonds ne porteront pas intérêt à Notre rencontre.

- 17.5 Vous comprenez, reconnaissez et consentez à ce que toutes vos opérations, où qu'elles soient originées, puissent être exécutées par Nous ou peuvent être exécutées pour Notre compte par une ou plusieurs sociétés affiliées du groupe, laquelle ou lesquelles peuvent être établies hors de France et de l'Union Européenne. Dans ce cadre, toutes les opérations, où qu'elles soient initiées, seront exécutées en conformité avec les lois et les règlements du pays où l'opération est exécutée, y compris, mais sans limitation, les lois et règlements applicables à la lutte contre le blanchiment des capitaux, la lutte contre le terrorisme et le contrôle des actifs étrangers. Les données personnelles peuvent seulement être traitées en conformité avec les conditions définies à l'article 23.
- 17.6 Les Parties reconnaissent et conviennent expressément qu'il relèvera de Votre responsabilité de déterminer la source du(des) paiement(s), ou le statut du bénéficiaire au regard du chapitre 3 et chapitre 4 en conformité avec les articles 861 à 865, 1441 à 1446 et 1471 à 1474 du Code fiscal américain (*United States Internal Revenue Code*) et que Nous ne connaissons pas et n'aurons aucune raison de connaître la source du (des) paiement(s) et l'application d'une retenue à la source au titre d'un paiement fait à un bénéficiaire. En conséquence, dans la mesure où les dispositions des articles 1441 à 1446 et 1471 à 1474 du Code fiscal américain (*United States Internal Revenue Code*) s'appliquent à Votre opération, Vous Nous déclarez et garantisiez avoir déterminé le statut du bénéficiaire en application du chapitre 3 et 4 en conformité avec les articles 1441 à 1446 et 1471 à 1474 et aux règlements en vigueur susvisés et d'avoir, le cas échéant, retenu le montant requis. Vous serez tenu de Nous indemniser et ainsi que de prévenir tout dommage résultant de ou contre toute créance des autorités fiscales américaines (*US Internal Revenue Service (IRS)*) au titre des impôts, des intérêts ou sanctions et frais encourus par Nous à raison d'une retenue insuffisante ou tout autre type de violation des règles de retenue à la source définies par l'IRS, y compris, mais sans que cela soit limitatif, au titre de FATCA. Cette indemnité restera due malgré la satisfaction de tout paiement et la résiliation des présentes Conditions Générales.

### 18 Sécurité des Moyens d'Accès au Système En Ligne

- 18.1 Une Demande sera réputée autorisée par Vous dès qu'elle aura fait l'objet d'une transmission grâce à l'utilisation des Moyens d'Accès au Système En Ligne sous réserve que la transmission inclue les montants, les devises et les détails du règlement. Vous acceptez d'être seul responsable de la protection des Moyens d'Accès au Système En Ligne et acceptez que l'utilisation des Moyens d'Accès au Système En Ligne constitue une instruction valable de Votre part,

qu'elle ait été autorisée ou non. Vous acceptez de Nous avertir immédiatement en cas de divulgation ou de soupçon de divulgation des Moyens d'Accès au Système En Ligne et Vous acceptez de Nous indemniser et de Nous dégager de toute responsabilité de toute sorte que Nous pourrions encourir ou supporter à l'occasion d'une telle divulgation.

- 18.2 Votre Administrateur Sécurité devra tenir à jour une liste des utilisateurs autorisés du Système En Ligne. Nous serons en droit de considérer que tout Utilisateur du Système En Ligne est un utilisateur autorisé par Vous.
- 18.3 Votre Assistant Administrateur Sécurité devra Nous remettre son Accès au Système En Ligne personnel si l'Administrateur demande un nouveau Moyen d'Accès au Système En Ligne.
- 18.4 Vous acceptez que, dès lors qu'une Demande est transmise, Nous sommes en droit de la prendre en considération et d'exécuter la Demande faite sur le Système En Ligne sans attendre.

### 19 Confidentialité

- 19.1 Sous réserve de ce qui est prévu aux articles 17 et 23, les Parties acceptent de protéger l'intégrité et la confidentialité du Système En Ligne et de toutes les informations fournies ou mises à la disposition de l'autre partie et de ne mettre de telles informations ou le Système En Ligne qu'à la disposition du personnel qui a besoin d'y avoir accès en relation avec les Services.
- 19.2 Le devoir de confidentialité défini ci-dessus ne s'appliquera pas à toute information qui :
- 19.2.1 était d'ores et déjà en possession de l'autre partie, de manière tout à fait légale, à la date de sa transmission, tel que cela doit pouvoir ressortir de sa documentation Écrite ;
- 19.2.2 est transmise à l'autre partie, de bonne foi, par un tiers indépendant après la date de sa transmission ; ou
- 19.2.3 est devenue une information publique sans qu'il n'y ait eu de violation du présent engagement de confidentialité.

### 20 Notification - Information réglementaire

- 20.1 Toute notification devant Nous être adressée au titre des présentes Conditions Générales devra être effectuée par Écrit et sera réputée avoir été effectuée si elle Nous a été délivrée au numéro de télécopie, à l'adresse email ou postale figurant ci-dessous ou à tout autre numéro de télécopie ou adresse que Nous Vous aurons notifié pour les besoins des présentes Conditions Générales :

Western Union International Bank GmbH,  
succursale française  
Tour Manhattan, 5-6 place de l'Iris,  
92095 Paris La Défense Cedex, France, RCS  
Nanterre 750 938 094

Attention : Responsable Département Western Union Business Solutions  
Téléphone : 0 800 903 782 (ou +33 1 4110 0080 de l'étranger)  
Télécopie : 0 800 903 086  
E-mail : WUBSFrance@westernunion.com

20.2 Vous pouvez demander toute information à caractère réglementaire Nous concernant auprès des autorités de régulation suivantes :

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution  
61 rue Taitbout  
75436 Paris Cedex 09  
Téléphone : +(33) 01 49 95 40 00  
Contact général ACPR :  
courrier électronique : [bibli@acpr.banque-france.fr](mailto:bibli@acpr.banque-france.fr)  
Site Internet : <http://acpr.banque-france.fr/lacpr.html>

ABE Info Service  
61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09  
Téléphone : 0811 901 801

FINANZMARKTAUFSICHT  
(Autorité autrichienne des marchés financiers)  
Department Banking Supervision  
Otto-Wagner-Platz 5  
1090 Vienne  
Téléphone : + 43 1 249 59 0  
Site Internet : [www.fma.gv.at](http://www.fma.gv.at)

20.3 Vous pouvez vérifier que Nous avons reçu l'agrément nous autorisant à fournir les Services en France en téléchargeant la liste des établissements de crédit et des entreprises d'investissement sur le site Internet suivant : [www.banque-de-france.fr](http://www.banque-de-france.fr).

### 21 Généralités

21.1 Les Conditions Générales et tout différend s'élevant entre les Parties relatif à leur validité, interprétation ou exécution seront régies par le droit français et seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nanterre.

21.2 Vous ne pouvez en aucun cas céder Vos droits et/ou obligations au titre des présentes Conditions Générales sans Notre accord Écrit préalable. Nous pourrions transférer Nos droits et/ou obligations à toute société contrôlée, directement ou indirectement, par la même société que Nous sous réserve de Vous en informer par Écrit.

21.3 Nous pouvons modifier les présentes Conditions Générales sous réserve de Vous faire parvenir par Écrit lesdites modifications, signées par l'un de Nos représentants autorisés, au moins deux (2) mois avant leur mise en application. Tout avis écrit requis ou permis en vertu des Conditions Générales devra être délivré. Vous serez réputé avoir accepté les modifications, à moins que Vous ne Nous notifiez le contraire avant la date de prise d'effet de ces

modifications. Si Vous désapprouvez ces modifications, Vous avez la faculté de résilier immédiatement le Contrat, sans pénalité, avant la date de prise d'effet de celles-ci :

21.4 Toute notification écrite requise ou permise aux termes des présentes Conditions Générales sera réputée être reçue :

21.4.1 cinq (5) jours après l'envoi d'une lettre recommandée adressée à Votre attention à Votre adresse professionnelle et à Notre attention à Notre adresse professionnelle indiquée dans les présentes ;

21.4.2 à réception par le destinataire s'agissant de télécopie ou de courriers électroniques sous réserve que l'avis soit envoyé pendant les heures de bureau du destinataire et si l'avis est reçu en dehors des horaires de bureau, il sera réputé reçu le jour ouvrable suivant pour le destinataire.

21.5 Si, après que Nous Vous ayons notifié toute modification des présentes Conditions Générales ou de l'annexe relative aux commissions conformément à l'article 21.3 ci-dessus, Vous utilisez ou continuez à utiliser Nos Services, Vous serez réputé avoir accepté les Conditions Générales modifiées.

21.6 Vous reconnaissez et acceptez que, dans la mesure du possible, Nous pouvons répondre à Vos demandes raisonnables concernant la transmission de copies sur l'historique des transactions ou toute autre information y relative (par exemple, la copie d'un chèque encaissé). Vous reconnaissez et acceptez également que l'ensemble des frais liés à la récupération et à la transmission d'une telle information Vous seront facturés et seront à Votre charge.

21.7 Vous pouvez résilier les présentes Conditions Générales à tout moment, sous réserve de Nous adresser une notification avec un préavis d'un (1) mois. La résiliation pour quelque raison que ce soit, y compris pour non-respect par Nous des présentes Conditions Générales, n'aura pas d'incidence sur Votre obligation de payer toutes sommes qui Nous sont dues ou tous autres coûts et frais impayés dont Vous êtes redevable envers Nous à la date de résiliation. Sauf disposition contraire de l'article 21.8 ci-dessous, Nous pouvons résilier les présentes Conditions Générales en Vous adressant une notification avec un préavis de deux (2) mois. Les stipulations relatives aux indemnités contenues dans les articles 7.1 et 7.4, celles relatives aux obligations de remboursement contenues dans les articles 12.2 et 12.3 et l'ensemble des stipulations des articles 13.6, 14, 16, 18, 21 et 23 demeureront en vigueur et continueront de s'appliquer après la date de fourniture par Nous des Services et après la résiliation des présentes Conditions Générales.

21.8 Nous pourrions immédiatement résilier les présentes Conditions Générales sans respecter le délai de préavis défini à l'article 21.7 : (i) si Vous n'utilisez pas



les Services de manière continue pendant un (1) an ; (ii) s'il survient un Changement de Contrôle ; (iii) si Vous vous rendez coupable d'une violation du contrat ; (iv) si Vous enfreignez ou ne Vous conformez pas à une loi et/ou à une réglementation applicable ; (v) si une loi ou une réglementation qui s'applique à Nous et/ou à une Société Affiliée WUIB nous oblige à le faire ; et/ou (vi) Nous considérons (de manière discrétionnaire et raisonnable) que Vous utilisez les Services pour (ou en relation avec) : (A) les jeux (argent), la pornographie ou d'autres activités similaires ; (B) à des fins qui ne sont pas en lien direct avec Vos exigences commerciales ou professionnelles de paiement ; ou (C) à des fins spéculatives ;

21.9 Si Vous désirez transmettre une instruction en dépit de la résiliation en raison d'une non-utilisation continue des Services, il Vous sera demandé d'accepter les Conditions Générales en vigueur à ce moment-là et de vous soumettre à un processus d'habitation complet conformément à Notre pratique et aux autres règles en vigueur à ce moment-là.

### 22 Compensation

22.1 Nous serons en droit de procéder à la compensation des sommes que Nous aurons reçues de Vous ou que Nous détiendrons pour Votre compte ou que Vous devez avec les sommes qui Nous seront dues au titre des Services régis par les présentes Conditions Générales, en ce compris notamment :

22.1.1 les sommes qui Nous sont dues au titre de l'article 6.1 ci-dessus ;

22.1.2 les intérêts qui viendraient à Nous être dus au titre de l'article 6.3 ci-dessus ;

22.1.3 les sommes qui viendraient à Nous être dues à titre d'indemnités au titre des articles 7.1 et/ou 7.4 ci-dessus en cas d'annulation de toute Demande de Votre part ;

22.1.4 les sommes qui viendraient à Nous être dues à titre d'indemnités au titre de l'article 9.3.6 ;

22.1.5 les frais qui Nous seront dus au titre des articles 12.1.5 et/ou 12.2 ;

22.1.6 les sommes qui viendraient à Nous être dues à titre d'indemnités au titre des articles 13.3, 13.6, 14.1, 16.1 et/ou 18.1 ;

22.1.7 pour les Contrats Dérivés Concernés, Nous serons en droit de procéder à la compensation des sommes que Nous devrions Vous payer au titre de plusieurs Contrats Dérivés ou que Vous devriez Nous régler (même s'il s'agit de sommes liées à des Contrats d'Option et/ou à Terme).

22.2 Nous ne pourrions être tenus responsables de toute perte ou frais encourus par Vous à l'occasion de l'exercice de Notre droit de compensation dans les conditions prévues au présent article 22.

22.3 Vous consentez à ce que Nous puissions procéder à une compensation en application de l'article 22.1 au

titre de toutes créances dont Nous Vous sommes redevables, qu'elles soient exigibles ou non et quelle que soit la devise dans laquelle elles sont exprimées. Afin de procéder à une compensation en présence de créances exprimées dans des devises différentes, Vous consentez à ce que Nous procédions à la conversion nécessaire en utilisant le taux de change correspondant publié par la Banque de France.

### 23 Protection des données

23.1 Nous avons procédé aux déclarations nécessaires en conformité avec la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (la "**Loi Informatique et Libertés**"). Nous et Nos mandataires procédons au traitement des données transmises à l'occasion de Votre Demande, pour les besoins de l'exécution de l'opération ou de l'entrée en relations contractuelles ou de l'exécution du présent contrat et aux fins de réalisation de toute opération envisagée au présent article 23. A ce titre, il peut être nécessaire que Nous obtenions des données de tiers ou que Nous transmettions Vos données aux banques correspondantes ou à Nos prestataires et que Nous transférons ces données vers l'étranger (y compris dans des pays ne faisant pas partie de l'EEE). De convention expresse, Vous acceptez, en application de l'article 23.1, de Nous délier du secret bancaire.

23.2 Si Vous effectuez une réclamation en relation avec la perte, le vol, la destruction ou autre d'un chèque en devise tiré par Nous pour Votre Compte et que Vous demandez à cette occasion l'émission d'un chèque en remplacement ou un remboursement, Vous acceptez que les données que Vous Nous transmettez soient traitées de manière à permettre le traitement de Votre réclamation et la mise en place de procédures de recherche.

23.3 Un tel traitement de données sera effectué en conformité avec la Loi Informatique et Libertés et pour les besoins définis à l'article 23.1 ci-dessus, à l'article 23.6 ci-dessous ou pour vérifier la conformité avec les informations que Vous Nous aurez préalablement données ou pour prévenir ou détecter d'éventuelles fraudes et/ou violation des lois et règlements relatifs au contrôle des changes ou à la lutte contre le blanchiment de capitaux.

23.4 Conformément aux articles 39 et 40 de la Loi Informatique et Libertés, Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des informations nominatives Vous concernant. Pour exercer ce droit, Vous pouvez adresser toute demande Écrite au service et à l'adresse suivante indiqués à l'article 20.1 ci-dessus. Vous pouvez également consulter le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) pour connaître Vos droits. L'adresse du site internet de la CNIL est la suivante : <http://www.cnil.fr>.

23.5 Vous Nous garantisiez que lorsque Vous Nous transmettez des données nominatives ou lorsque Vous

Nous demandez d'exécuter les Services, Vous agissez en conformité avec les lois et règlements qui Vous sont applicables et Vous acceptez de Nous indemniser contre toute réclamation qui pourrait être formée par un tiers à Notre encontre à cette occasion en cas de violation de Votre part de ces lois et règlements. En particulier, Vous Nous gardez que, lorsque les données que Vous Nous transmettez sont relatives à des personnes physiques, Vous avez obtenu leur accord préalable à toute transmission, incluant le consentement du transfert de leur Informations Personnelles en dehors de l'EEE.

23.6 (a) Vos données personnelles, en ce compris les données relatives à Vos mandataires sociaux, dirigeants, employés et utilisateurs autorisés (collectivement les "**Informations Personnelles**"), au sens de la Loi Informatiques et Libertés sont traitées et contrôlées par Nous en vertu des lois en vigueur. Nous utilisons les Informations Personnelles que Vous Nous communiquez aux fins de traitement des Services demandés (en ce compris à des fins administratives, de traitement des ordres, d'identification des clients, telle que requise par la loi, de service clientèle, de validation par les utilisateurs, de prévention de la fraude et de développement des produits et services proposés, d'historique des transactions et des préférences marketing).

(b) Nous pouvons également utiliser les Informations Personnelles en rapport avec d'autres services, produits ou programmes de fidélisation auxquels Vous avez adhéré avec Nous ou nos filiales.

(c) Nous détenons et conservons les informations et données que Vous Nous communiquez concernant des tiers, telles que les Informations Personnelles et données de Vos Bénéficiaires de paiement (les "**Données des Tiers**") aux fins d'exécuter la transaction. La fourniture d'Informations Personnelles et des Données de Tiers est à Votre initiative et est nécessaire (sous réserve des termes du présent paragraphe) au traitement des opérations. En l'absence des informations requises, Nous serons dans l'incapacité d'exécuter l'opération, de mettre en œuvre les programmes de fidélisation ou de fournir tout autre service demandé.

(d) Avec votre consentement exprès, Vous acceptez qu'en Nous fournissant Vos coordonnées électroniques, téléphoniques et/ou d'envoi de SMS/MMS ainsi que celles de Vos employés (en ce compris celles des utilisateurs autorisés), Nous ou Nos filiales et partenaires commerciaux puissions adresser des communications commerciales concernant Nos produits et services par courrier électronique/téléphone/SMS/MMS à Vous ainsi qu'à Vos employés et à Vos utilisateurs autorisés. En

acceptant de recevoir des communications commerciales par courrier électronique/téléphone/SMS/MMS, Vous acceptez que les frais qui Vous seront imposés ou à ces employés ou utilisateurs autorisés par le fournisseur du réseau pour ce service soient à votre charge. Si vous ne souhaitez pas recevoir ces communications, merci de Nous contacter au 0800 903 782 (ou +33 1 4110 0080 de l'étranger) ou par email [privacy.france@westernunion.com](mailto:privacy.france@westernunion.com).

(e) Nous pouvons divulguer les Informations Personnelles à des tiers situés hors de l'Espace Économique Européen (EEE) et à d'autres tiers dans les limites raisonnables de ce qui peut être requis aux termes des présentes Conditions Générales pour fournir le service de paiement ou pour la mise en œuvre d'opérations futures, ou pour compléter les Informations Personnelles avec des informations publiques, telles que les informations Nous permettant de valider l'exactitude de Votre adresse. Ceci Nous aide également à comprendre et donc à améliorer Nos offres de produits et services.

(f) Nous pouvons également divulguer les Informations Personnelles à des tiers, lorsque cela est raisonnablement nécessaire dans un but de prévention ou de détection de commission d'infractions pénales ou lorsque cela est requis par la loi. Nous conservons les Informations Personnelles, Vos préférences marketing et l'historique de Vos transactions conformément à Nos politiques de conservation des données et à la loi applicable. Si Vous n'effectuez pas d'autre transaction pendant la durée de conservation des données applicable, Vos préférences marketing seront supprimées.

(g) En acceptant les présentes Conditions Générales, Vous consentez expressément à ce que les Informations Personnelles soient transférées vers des pays situés hors EEE, y compris, sans s'y limiter, les États-Unis, où les lois sur la protection de la vie privée sont susceptibles d'être moins contraignantes. Les Informations Personnelles seront transmises aux fins énoncées dans les présentes Conditions Générales ainsi que pour Nous permettre de fournir les Services, et peuvent également être exploitées en interne afin notamment de Nous conformer aux lois applicables et dans le cadre de la gestion de la relation client. Avec votre consentement exprès, Nous pouvons également utiliser ces Informations Personnelles à des fins commerciales, d'étude, de statistiques et d'analyse de la clientèle. Les catégories de données transmises sont des informations personnelles identifiables, les coordonnées et les informations relatives aux services de paiement, l'historique de transaction, ainsi que tout autre Information Personnelle fournie

par Vous. Ces données sont susceptibles d'être consultées par Nos filiales, dans le respect des lois applicables et à l'une des fins énoncées dans les présentes Conditions Générales.

- 23.7 Nous pouvons divulguer les informations en notre possession, notamment le nom, le numéro d'identification client, l'adresse, les modèles d'opération et les informations relatives au compte bancaire : (i) si cela est exigé par la législation nationale d'un autre pays ou dans le cadre d'une procédure judiciaire ou (ii) aux autorités chargées de l'application de la loi ou à d'autres représentants du gouvernement d'un autre pays dans le cadre d'enquêtes, de poursuites, de la prévention des délits y compris en matière de blanchiment des capitaux et des activités connexes ; et les destinataires pourront communiquer les informations dans ces cas et à des fins y afférentes.
- 23.8 Vous acceptez que Nous puissions ajouter des informations provenant d'autres personnes physiques ou morales aux renseignements que Vous nous avez fournis, y compris des informations permettant de valider l'exactitude des renseignements fournis par Vos soins. Nous pouvons également communiquer des informations à des tiers, si cela est nécessaire pour contribuer à prévenir et à détecter des délits, pour poursuivre les délinquants et pour d'autres motifs liés au respect de la loi, notamment en matière de sécurité nationale.
- 23.9 Vous acceptez que les informations que Nous détenons puissent être accessibles par Nos services et par nos Sociétés Affiliées WUIB et notamment à : Custom House Financial (UK) Limited, Western Union Business Solutions (USA), LLC, Western Union Business Solutions (Australia) Pty Limited, Western Union Payment Services Ireland Ltd, Western Union International Limited et Western Union Financial Services, Inc., pour les raisons visées dans le présent article ou à d'autres fins pour lesquelles Vous avez donné votre accord.

## 24 Obligations relatives au Règlement EMIR

### 24.1 Confirmation des Contrats Dérivés

- 24.1.1 Les modalités de chaque Contrat Dérivé seront confirmées dans une Confirmation qui Vous est adressée par Nous en vertu des Conditions Générales.
- 24.1.2 Nous Vous remettons une Confirmation pour chaque Contrat Dérivé, dès que possible, et au plus tard à la Limite de Remise de Confirmation.
- 24.1.3 Pour chaque Contrat Dérivé, si Nous Vous remettons une Confirmation avant la Limite de Remise de Confirmation et que Vous ne Nous fournissez pas à un Avis de Non Confirmation avant la Date Limite de Confirmation, Vous serez réputé avoir accepté les termes de la Confirmation et avoir

confirmé la Confirmation à la Date Limite de Confirmation.

- 24.1.4 Si Vous Nous remettez un Avis de Non Confirmation à la Date Limite de Confirmation, les Parties feront des efforts raisonnables, de bonne foi et d'une manière commercialement raisonnable, pour résoudre leur désaccord et convenir dès que possible d'une Confirmation modifiée au titre du Contrat Dérivé.

### 24.2 Rapprochements de Portefeuille

- 24.2.1 Les Parties conviennent de procéder à des rapprochements de portefeuilles d'opération conformément aux dispositions d'EMIR.
- 24.2.2 À chaque Date de Remise des Données, Nous Vous remettrons les Données de Portefeuille.
- 24.2.3 A chaque Échéance PR, Vous effectuerez un Rapprochement des Données.
- 24.2.4 Si Vous identifiez un ou plusieurs écarts et que Vous déterminez, de manière raisonnable et de bonne foi, que ceux-ci ont un effet important sur les droits et obligations des Parties au titre d'un ou plusieurs Contrats Dérivés, Vous Nous en informerez par écrit dès que possible et les Parties se concerteront pour résoudre ces écarts dès que possible aussi longtemps que ces écarts demeurent, en utilisant, sans limitation, toutes les données de rapprochement mises à jour et applicables au cours de la période durant laquelle cet écart demeure en suspens.
- 24.2.5 Si Vous ne Nous notifiez pas que les Données de Portefeuille comportent des écarts en fin de journée, heure de Paris, le jour ouvré suivant l'Échéance PR la plus tardive et la date à laquelle Nous Vous avons fourni ces Données de Portefeuille, Vous serez réputé avoir confirmé ces Données de Portefeuille.

### 24.3 Résolution des Différends

- 24.3.1 Les Parties conviennent d'utiliser la procédure suivante pour identifier et résoudre les Différends :
- (i) les Parties identifieront le Différend par l'envoi d'un Avis de Différend à l'autre Partie ;
  - (ii) à la Date de Différend ou après cette date, les Parties se concerteront de bonne foi pour régler le Différend dans un délai raisonnable notamment par l'identification et l'application du Processus Agréé afin de résoudre le Différend ou, lorsque qu'aucun Processus Agréé n'existe ou que les Parties conviennent que le Processus Agréé est inadapté, par la détermination et l'application d'une méthode de résolution ; et
  - (iii) les Parties soumettront tout Différend qui n'est pas résolu dans les cinq jours ouvrables suivant la Date de Différend au

responsable de leur entité habilité à cet effet.

24.3.2 Les Parties conviennent qu'en ce qui concerne les différences d'évaluation d'un Collatéral ou d'un Contrat Dérivé, un écart inférieur à 10% entre la plus faible valorisation et la valorisation la plus élevée ne sera pas considéré comme un écart qui donne lieu à un Différend.

24.3.3 Les Parties conservent leur droit d'ester en justice.

### 24.4 Déclarations

24.4.1 Nonobstant toute disposition contraire des Conditions Générales ou de tout accord de non-divulgaration, de confidentialité ou tout autre accord entre les Parties, chaque Partie s'engage à coopérer, autant que nécessaire, afin de déclarer tout Contrat Dérivé ou toute information relative à un Contrat Dérivé, conformément à toute loi ou réglementation applicable ; en outre, chaque Partie consent à la divulgation de toute information :

- (i) dans la mesure requise ou autorisée ou réalisée conformément à EMIR et à toute loi d'application ou, règle ou réglementation applicable ("**EMIR et la Réglementation d'Application**") qui impose la déclaration et/ou la conservation de toute information relative aux opérations et aux informations similaires ou, dans la mesure requise ou autorisée ou réalisée conformément à tout ordre ou directive dans le cadre d'EMIR et la Réglementation d'Application relative à la déclaration ou la conservation d'informations relatives aux opérations et information similaire, émanant de toute autorité ou organisme ou agence dont les règles doivent ou sont habituellement applicables par l'autre Partie ("**Obligations de Déclaration**") ; ou
- (ii) au siège social de l'autre Partie et entre succursales ou sociétés affiliées ou entre des personnes ou entités qui fournissent des services à toute autre Partie ou à son siège social, ou ses succursales ou sociétés affiliées, dans chaque cas, dans le cadre des Obligations de Déclaration.

Chaque partie reconnaît que, conformément au règlement EMIR et à la Réglementation d'Application, les autorités régulatrices exigent la déclaration des données liées aux transactions effectuées pour accroître la transparence du marché et permettre aux régulateurs de surveiller le risque systémique et ainsi s'assurer que des mesures préventives sont mises en œuvre au niveau mondial.

Chaque partie reconnaît en outre que la communication d'informations faite conformément aux présentes peut comprendre, sans que cette liste soit limitative, toute communication d'information

commerciale, y compris l'identité d'une partie (nom, adresse, entreprise d'affiliation, identifiant ou autre) à tout Référentiel Central, ou d'un ou plusieurs des systèmes ou services exploités par un tel Référentiel Central et à tout régulateur approprié (y compris, sans que cette liste soit limitative, l'Autorité Européenne des Marchés Financiers et les régulateurs nationaux dans l'Union européenne) en vertu d'EMIR et de la Réglementation d'Application et que ces communications d'informations pourraient aboutir à ce que certaines transactions anonymes et données de tarification deviennent connues du public. Chaque partie reconnaît en outre que, aux fins de se conformer aux obligations de déclaration réglementaire, une partie peut utiliser un fournisseur de services tiers pour transférer des informations commerciales dans un Référentiel Central et que un Référentiel Central peut recourir aux services d'un référentiel central multilatéral réglementé par un ou plusieurs régulateurs gouvernementaux. Chaque partie reconnaît également que les communications d'information faites en vertu des présentes peuvent être effectuées à des destinataires d'une juridiction autre que celle de la partie qui les communique ou dans une juridiction qui ne fournit pas nécessairement le même niveau de protection pour les données personnelles par rapport à la juridiction d'origine de la contrepartie. Pour éviter tout doute, (i) dans la mesure où toute loi relative à la non-divulgaration, la confidentialité, le secret bancaire, la confidentialité des données ou toute autre loi applicable exige la non-divulgaration d'opérations ou d'informations similaires requises ou autorisées à être divulguées en application des présentes mais autorisant une partie à renoncer à cette exigence en donnant son consentement, le consentement et les reconnaissances fournies dans le présent document seront considérés comme étant un consentement donné par chaque partie aux fins de la loi précitée, (ii) tout accord entre les parties visant à préserver la confidentialité des informations contenues dans le contrat visé ou tout accord de non-divulgaration, de confidentialité, ou tout autre contrat conclu dans ce cadre, continuera de s'appliquer dans la mesure où un tel accord n'est pas incompatible avec la divulgation d'informations en rapport avec les Obligations de Déclaration énoncées par les présentes, et (iii) aucune disposition des présentes ne limitera la portée de tout autre consentement à la divulgation donné séparément par chaque partie à l'autre partie.

24.4.2 Vous reconnaissez que Nous devons, ou pouvons être requis, en vertu du règlement EMIR de déclarer à l'autorité nationale compétente :

- (i) tous les Contrats Dérivés qui n'ont pas fait l'objet d'une Confirmation et sont en cours depuis plus de cinq jours ouvrables après la date limite imposée par EMIR ; et

- (ii) tout Différend relatif à un Contrat Dérivé, sa valorisation ou l'échange de Collatéral d'un montant ou d'une valeur supérieure à 15 millions d'euros et en cours pendant au moins quinze jours ouvrables, et, en conséquence, Vous consentez à une telle déclaration.
- 24.4.3 Vous reconnaissez que, pour toute déclaration visée à l'article 24.4.2 (i) ci-dessus, Nous avons pris pour hypothèse que les délais de confirmation les plus restreints Vous sont applicables en vertu du règlement EMIR.
- Déclaration des Données Requises
- 24.4.4 Par les présentes Vous Nous donnez instruction et Vous Nous autorisez à déclarer les Données Requises au Référentiel Central Concerné.
- 24.4.5 Sous réserve des stipulations de l'article 24.4.8 à 24.4.12 (inclus) ci-après, Nous procéderons à la déclaration des Données Requises au Référentiel Central Concerné dans le Délai de Déclaration conformément à l'Obligation de Déclaration.
- 24.4.6 Vous ne déclarerez pas et ne ferez pas procéder à la déclaration de Données Requises à un Référentiel Central et Vous Nous en informerez sans délai si Vous avez déclaré ou fait procéder à la déclaration de Données Requises à un Référentiel Central contrairement aux dispositions du présent article 24.4.6.
- 24.4.7 Pour chaque Transaction Concernée, Nous déterminerons, à notre entière discrétion, si l'Obligation de Déclaration existe, la nature de la Transaction Concernée et les Données Communes. Si une ou plusieurs références uniques doivent être générées en vue d'être intégrées dans les Données Requises, Vous consentez à ce que Nous générions ces références uniques.
- Conditions Préalables à la Déclaration
- 24.4.8 Vous acceptez de Nous remettre les informations requises par Nous (jugées satisfaisantes tant sur la forme que sur le fond par Nous) en temps utile afin que Nous puissions Nous conformer à ses obligations en application de l'article 24.4.5 ci-dessus et la remise de telles informations constituera une condition préalable à l'exécution par Nous-mêmes de Nos obligations en application de l'article 24.4.5 ci-dessus.
- 24.4.9 Les données communiquées en application de l'article 24.4.8 ci-dessus seront fournies sous un format et par un canal de communication que Nous pourrions Vous indiquer à tout moment sous réserve d'un préavis raisonnable.
- 24.4.10 Vous consentez à fournir ou compléter toute documentation et d'accomplir tous les actes que Nous pourrions exiger dans le cadre de l'exécution par Nous de Nos obligations en application de l'article 24.4.5 ci-dessus.
- 24.4.11 Vous reconnaissez que Nous ne sommes en aucun cas tenue de vérifier toute information fournie par Vous en application de l'article 24.4.8 ci-dessus et que Nous pourrions intégrer une telle information dans les Rapports sauf indication contraire de Votre part.
- 24.4.12 Le fait que Nous ayons perçu l'ensemble des frais et commissions dus en application des Conditions Générales et l'absence de violation par le Client de l'une quelconque des stipulations des Conditions Générales constitue une condition préalable à Nos obligations en application de l'article 24.4.5 ci-dessus. Nous pourrions, à Notre entière discrétion, renoncer à une telle condition préalable.
- Recours à des Tiers
- 24.4.13 Les parties conviennent que Nous pourrions recourir à un Prestataire Tiers à l'effet de faciliter la transmission des Données Requises en application des Conditions Générales ou de l'exécution par Nous-mêmes de Nos obligations de déclaration en application des Conditions Générales (en ce compris notamment toute plateforme, tout système, toute interface ou toute autre technologie développée par un tel Prestataire Tiers à cet effet).
- 24.4.14 Lorsque le Prestataire Tiers est une Société Affiliée WUIB, les stipulations des articles 24.4.1 à 24.4.3 (inclus) et 24.4.15 à 24.4.17 des Conditions Générales s'appliqueront à ce Prestataire Tiers comme s'il s'agissait de Nous-mêmes.
- Responsabilité
- 24.4.15 Nous devons, à tout moment, exécuter Nos obligations et exercer Notre mission au titre de la clause 24.4 avec diligence, étant précisé que Nous ne serons pas tenue d'exécuter ou de faire exécuter toute action (i) qui n'est pas autorisée ou qui serait contraire ou incompatible avec les procédures d'exploitation de tout Prestataire Tiers ou du Référentiel Central Concerné (en ce compris toute décision d'un Prestataire Tiers ou du Référentiel Central Concerné de ne pas Nous autoriser à soumettre des Données Requises conformément aux stipulations de la clause 24.4), ou (ii) qui est contraire à toute loi, réglementation ou régulation ou si Nous sommes autrement empêchée d'agir en application de toute loi, réglementation ou régulation.
- 24.4.16 Nonobstant toute autre stipulation des Conditions Générales mais sous réserve des autres stipulations des articles 24.4.16, 24.4.17 et 24.4.18, Nous-mêmes, chaque Société Affiliée WUIB et Nos administrateurs, dirigeants, salariés, contractants et mandataires et de chaque Société Affiliée WUIB n'encourent aucune responsabilité à Votre égard (ou toute personne faisant valoir des droits par Votre

intermédiaire) que ce soit à titre contractuel ou délictuel (y compris pour négligence), pour manquement à une obligation légale ou réglementaire ou autrement au titre de ce qui suit :

- (i) toutes Pertes découlant directement ou dans le cadre de :
  - a. Notre fourniture ou de l'utilisation par Vous des prestations devant être fournies par Nous en application de l'article 24.4 ;
  - b. toutes actions, omissions ou tous manquements de tiers, en ce compris notamment tout Prestataire Tiers ou le Référentiel Central Concerné (y compris toute décision par un Prestataire Tiers ou par le Référentiel Central Concerné de ne pas Nous autoriser à soumettre les Données Requises par l'intermédiaire du Prestataire Tiers ou du Référentiel Central Concerné pour Votre compte) ;
  - c. l'exécution par Nous de Nos obligations ou l'exercice de Nos droits en application de l'article 24.4 (en ce compris notamment Nos droits au titre de l'article 24.4.7 et/ou l'utilisation par Nous d'une plateforme, d'un système, d'une interface ou de toute autre technologie fournie par tout Prestataire Tiers) ;
  - d. la défaillance de toute plateforme, tout système, toute interface ou de toute autre technologie, y compris toute plateforme, tout système, toute interface ou toute autre technologie interne que Nous utilisons ou entendons utiliser dans le cadre de l'exécution de Nos obligations ou l'exercice de Nos droits en application de l'article 24.4 ; ou
  - e. l'accès ou l'interception par un tiers de toute information ou donnée Vous concernant, sauf dans le cas où de telles Pertes sont imputables à une faute lourde ou intentionnelle ou fraude de Notre part, toute Société Affiliée WUIB ou tout Nos administrateurs, dirigeants, salariés, contractants ou mandataires ou de toute Société Affiliée WUIB ; ou
- (ii) toute perte ou dommage indirect ou consécutif ou toutes pertes commerciales, tout manque à gagner, toutes pertes d'économies anticipées ou perte liée à l'exploitation de la clientèle (incluant le *goodwill*).

24.4.17 Les parties conviennent que les articles 24.4.15 à 24.4.17 (inclus) représentent un juste équilibre des obligations des Parties. Aucune stipulation des articles 24.4.15 à 24.4.17 (inclus) ne saurait être interprétée comme excluant ou limitant toute

obligation ou responsabilité qui ne peut faire l'objet d'une exclusion ou d'une limitation aux termes de toute loi ou réglementation applicable.

24.4.18 Vous convenez d'indemniser et de Nous tenir indemne de toutes Pertes subies par Nous dans le cadre de l'exécution de Nos obligations au titre de l'article 24.4 à moins que de telles Pertes ne soient causées par Notre faute lourde ou faute intentionnelle.

### Force Majeure

24.4.19 Si Nous subissons tout empêchement, entrave ou retard dans l'exécution de l'une quelconque de Nos obligations au titre de l'article 24.4 en raison d'un Cas de Force Majeure, cette ou ces obligations seront suspendues tant que le Cas de Force Majeure perdure.

### Correction des Erreurs

24.4.20 Si Vous identifiez une erreur dans toute information précédemment fournie par Nous qui est pertinente pour les besoins de l'Obligation de Déclaration, Vous Nous en informerez dans les meilleurs délais et les deux parties feront leurs meilleurs efforts afin de corriger cette erreur.

24.4.21 Toute information fournie à un Référentiel Central à l'effet de se conformer à l'Obligation de Déclaration est fournie sans préjudice de tout litige actuel ou futur entre les parties en ce qui concerne l'information fournie. Tout défaut d'exercice ou délai dans l'exercice de tout droit, pouvoir ou prérogative au titre de l'article 23.4 ne saurait être interprété comme une renonciation à toute action pour l'exercice de ce droit et l'exercice unique ou partiel de tout droit, pouvoir ou prérogative ne saurait empêcher tout exercice ultérieur d'un tel droit, pouvoir ou prérogative ou l'exercice de tout autre droit, pouvoir ou prérogative dans le cadre de tout litige entre les parties.

### Legal Entity Identifier (LEI)

24.4.22 Vous devez obtenir et maintenir, à Vos frais, un "legal entity identifier" (provisoirement intitulé "pre-LEI" émis et valide par un pre-LOU (*Local Operating Unit*)) du "Global Legal Entity Identifier System" et devez Nous communiquer ce "legal entity identifier".

24.4.23 Vous reconnaissez que Votre "legal entity identifier" peut être communiqué par Nous ou un Prestataire Tiers, au Référentiel Central Concerné.

24.4.24 Vous reconnaissez que Nous et/ou le Prestataire Tiers ne serons pas en mesure de s'assurer si le Référentiel Central Concerné maintient Votre "legal entity identifier" sur une base confidentielle et Vous Nous indemnisez par les présentes et / ou le Prestataire Tiers de toute communication de Votre "legal entity identifier" par le Référentiel Central Concerné ou toute partie agissant pour son compte.

### Changements apportés à l'Obligation de Déclaration

24.4.25 Dans l'hypothèse où Nous Vous notifierions toute directive ou information de l'AEMF ou tout autre entité de réglementation ou tout autre changement dans les exigences opérationnelles (y compris les règles du Référentiel Central) dont Nous considérons qu'ils affecteront l'Obligation de Déclaration et les termes des Conditions Générales, Vous devrez accepter de conclure un avenant aux présentes Conditions Générales dans les termes que Nous jugerons appropriés à l'effet de refléter une telle directive ou information.

### Frais et commissions

24.4.26 Vous devrez régler les frais et commissions liés aux prestations fournies par Nous, en application des Conditions Générales, qui seront à tout moment notifiés par Nous à Vous.

### Droits des Tiers

24.4.27 Les Parties reconnaissent et conviennent que les Conditions Générales ne préjudicieront pas à tout droit consenti aux Sociétés Affiliées WUIB en application de l'article 24.4 des Conditions Générales.

## 24.5 Déclarations du client

24.5.1 Vous serez réputé Nous déclarer ce qui suit à la date de signature de la Souscription de Services et à chaque date ultérieure à laquelle Vous Nous soumettez des Demandes :

- (i) Vous êtes est (A) une contrepartie non-financière (tel que ce terme défini dans EMIR) ou, (B) une entité établie hors de l'Union européenne qui, à sa meilleure connaissance, et après avoir effectué les diligences nécessaires afin de considérer son statut, serait une contrepartie non-financière (tel que ce terme est défini dans EMIR) si Vous étiez établi dans l'Union européenne ; et
- (ii) Vous n'êtes pas soumis à une obligation de compensation en vertu d'EMIR (ou, en ce qui concerne une entité visée à l'article 24.5.1 (i) ci-dessus, Vous ne seriez pas soumis à l'obligation de compensation si Vous étiez établi dans l'Union européenne) au titre des Contrats Dérivés en cours entre les Parties. Aux fins du présent sous-paragraphe (ii) de la présente déclaration, les Parties conviennent que les Contrats Dérivés sont d'un type qui ont été reconnus comme soumis à l'obligation de compensation en application de l'article 5 d'EMIR et sont soumis à l'obligation de compensation conformément à l'article 4 d'EMIR (que ce soit ou non le cas en l'espèce), et que toutes dispositions transitoires d'EMIR sont ignorés.

24.5.2 Si Votre statut au regard d'EMIR venait à changer après la signature de la Souscription de Services, de telle sorte que Vous ne soyez plus en mesure d'effectuer la déclaration figurant à l'article 24.5.1 (ii) ci-dessus, Vous en Nous aviserez immédiatement d'un tel changement de statut, avec effet à partir de cette date et à chaque date ultérieure à laquelle Vous Nous soumettez des Demandes. Vous serez alors réputé faire uniquement la déclaration figurant à l'article 24.5.1 (i) ci-dessus.

24.5.3 Si Vous veniez à être dans l'incapacité d'effectuer la déclaration figurant à l'article 24.5.1 (ii) ci-dessus à la date de signature de la Souscription de Services, Vous Nous en aviserez avant la signature de la Souscription de Services. Si Vous avez effectué une telle notification, Vous serez réputé avoir effectué seulement la déclaration figurant à l'article 24.5.1 (i) ci-dessus à la date de signature de la Souscription de Services et à chaque date ultérieure à laquelle Vous Nous soumettez des Demandes.

24.5.4 Si les articles 24.5.2 ou 24.5.3 qui précèdent s'appliquent Vous pouvez Nous notifier un changement de Votre statut au titre d'EMIR après la Souscription de Services de telle sorte que Vous serez alors en mesure d'effectuer la déclaration figurant à l'article 24.5.1 (ii) ci-dessus et avec effet à cette date et à chaque date ultérieure à laquelle Vous Nous présenterez des Demandes, Vous serez réputé faire les déclarations figurant à l'article 24.5.1 (i) et 24.5.1 (ii) ci-dessus.

24.5.5 Dans le cas où Vous Nous remettez une notification au titre des articles 24.5.2, 24.5.3 ou 24.5.4, Nous pourrions Vous notifier la survenance d'une nouvelle Échéance PR.

24.5.6 A chaque fois que Vous Nous remettez des informations en application de l'article 24.4 des présentes Conditions Générales, Vous serez réputé Nous avoir déclaré que les informations qui sont transmises par Vous sont, à la date de leur transmission, fidèles, exactes et complètes en tous points.

24.5.7 Vous reconnaissez et acceptez que, nonobstant l'article 24.4, Vous restez tenu responsable en application de l'Article 9 du Règlement EMIR au titre de la déclaration des Transactions Concernées.

24.5.8 Vous reconnaissez, acceptez, déclarez et garantisiez que Nous Vous fournissons aucun conseil ni aucun avis relatif à l'interprétation du Règlement EMIR et que Vous êtes tenu de mener Votre propre étude, analyse et évaluation de l'Obligation de Déclaration et de toute information ou communication reçue de Nous faite en application de l'article 24.4.

24.5.9 Vous reconnaissez et acceptez que, si Vous souhaitez récupérer des rapports directement auprès du Référentiel Central Concerné, Vous devrez Vous enregistrer auprès du Référentiel Central Concerné.

24.5.10 Vous reconnaissez, acceptez, déclarez et garantissez ce qui suit :

- (i) chaque Transaction Concernée sera considérée comme étant directement liée à Votre activité commerciale ou de financement de trésorerie en application du champ 15 du Tableau 1 de l'Annexe de Déclaration ; et
- (ii) Vous serez considéré comme étant le bénéficiaire de chaque Transaction Concernée pour les besoins du champ 11 du Tableau 1 de l'Annexe de Déclaration.

24.5.11 Vous reconnaissez et convenez que Nous pourrions, à Notre entière discrétion, choisir de déclarer tout ou partie des Données de Contreparties Exclues au Référentiel Central Concerné mais que Nous ne serons en aucun cas tenue de le faire.

### 25 Ce que Nous entendons par les termes suivants :

**"Acheteur"** désigne la partie indiquée comme telle dans la Confirmation d'Option concernée.

**"Administrateur Sécurité"** signifie une personne désignée par Vous pour gérer la confidentialité des Moyens d'Accès au Système En Ligne.

**"AEMF"** désigne l'Autorité Européenne des Marchés Financiers instituée par le Règlement (UE) No 1095/2010 du Parlement Européen et du Conseil.

**"Annexe de Déclaration"** désigne (i) l'Annexe au Règlement Délégué de la Commission (UE) No 148/2013 du 19 décembre 2012, et (ii) l'Annexe au Règlement d'Exécution de la Commission (UE) No 1247/2012 du 19 décembre 2012.

**"Appel de Marge"** signifie un paiement complémentaire au Prépaiement, effectué à titre de garantie, que Nous pourrions exiger de Vous en lien avec un Contrat Dérivé Concerné dans les circonstances définies à l'article 9.3.3.

**"Assistant Administrateur Sécurité"** signifie une personne désignée par Vous pour gérer la confidentialité des Moyens d'Accès au Système En Ligne de l'Administrateur Sécurité.

**"Avis de Différend"** désigne un avis Écrit indiquant qu'il s'agit d'un avis de différend au titre de l'article 24.3 des Conditions Générales et qui expose dans des détails suffisant la cause du différend (y compris et sans limitation, les Contrat(s) Dérivé(s) auxquels se rapportent le litige).

**"Avis de Non Confirmation"** désigne, en ce qui concerne une Confirmation remise par Nous s'agissant d'un Contrat Dérivé, un avis adressé par Vous à Nous (qui peut être fait par Écrit ou oralement, par téléphone) indiquant que les termes de cette Confirmation ne reflètent pas avec exactitude les termes de la Demande, et indiquant les termes inexacts et ce que ces termes devraient être, selon Votre avis. Si l'Avis de Non Confirmation est effectué par téléphone, cet avis verbal devra être confirmé par Écrit le même jour ; si tel n'est pas le cas, cet Avis de Non Confirmation oral sera considéré par Nous comme n'ayant pas été communiqué à la Date Limite de Confirmation.

**"Bénéficiaire"** signifie tout tiers au profit duquel Vous Nous donnez instruction d'effectuer un paiement.

**"Cas de Force Majeure"** désigne tout événement survenant pour des causes extérieures à Notre volonté (en ce compris notamment catastrophe naturelle, interruption d'un système, défaillance d'une installation, cause technologique, politique ou toute autre cause et qu'elle se rapporte à un Référentiel Central Concerné, une Société Affiliée WUIB, Nous, un tiers ou autre) et qui ne peut être surmonté en faisant preuve de diligence raisonnable et/ou sans engager de frais déraisonnables uniquement à Notre charge.

**"Changement de Contrôle"** signifie tout changement de contrôle Vous concernant postérieur à Votre acceptation de ces Conditions Générales, étant précisé que le terme "contrôle" signifie le pouvoir direct ou indirect (incluant le changement de contrôle direct ou indirect par toutes personnes agissant de concert tel que défini à l'article L.233-10 et L.233-10-1 du Code de commerce) de diriger Votre politique de gestion et Vos orientations ou de contrôler la composition de Vos organes sociaux, que ce soit à travers les droits de vote, par contrat ou autrement.

**"Collatéral"** désigne tout Prépaiement et Appel de Marge.

**"Conditions Générales"** signifie les conditions auxquelles Nous fournissons Nos prestations telles qu'exposées dans le présent document, et, à défaut d'accord contraire par Écrit, tous les Services que Nous exécuterons pour Vous seront régis par ces Conditions Générales.

**"Confirmation"** signifie un document contenant Notre accord concernant Vos Demandes, que Nous Vous enverrons à chaque fois que Vous Nous adresserez une Demande.

**"Confirmation d'Option"** désigne un document envoyé par Nos soins à Votre attention et qui confirme les détails du Contrat d'Option conclu entre Vous et Nous.

**"Contrat à Terme"** signifie un contrat conclu entre Vous et Nous par lequel vous consentez à Nous acquérir (ou Nous céder) un montant spécifique exprimé dans une devise et à régler, à une date future convenue, le montant correspondant des sommes dans une devise différente, au sens de l'article D.211-1 A du Code monétaire et financier.

**"Contrat Dérivé"** désigne un Contrat à Terme, un Contrat d'Option ou un Paiement Futur conclu entre Vous et Nous en vertu des Conditions Générales.

**"Contrat Dérivé Concerné"** désigne un Contrat à Terme ou un Contrat d'Option conclu entre Vous et Nous conformément aux présentes Conditions Générales.

**"Contrat d'Option"** désigne une Option d'Achat ou une Option de Vente.

**"Crédit ND"** ("*No Deposit Facility*") également appelé "**Limite de Négociation**") désigne une limite (ou une combinaison d'un ensemble de limites différentes applicable aux durées différentes du Contrat à Terme ou du Contrat d'Option) exprimée dans un montant notionnel dont Nous pourrions, de manière discrétionnaire, Vous accorder la mise à disposition par Écrit et qui Vous permettra de conclure des



Contrats à Terme ou d'Option dans le cadre cette limite sans procéder à un Prépaiement.

**“Crédit OTM”** (également appelé **“Limite de Négociation”**) désigne toute limite d'exposition Hors de la Monnaie dont Nous pourrions, de manière discrétionnaire, Vous accorder l'extension par Écrit et qui Vous permettra de conclure des Contrats à Terme et/ou d'Option dans le cadre de cette limite sans avoir procédé à un Prépaiement et/ou à un Appel de Marge.

**“Dans la Monnaie”** à l'égard d'un Contrat d'Option, désigne un Contrat d'Option qui, s'il était exercé, générerait un gain (abstraction faite de la Prime).

**“Date de Différend”** en ce qui concerne un Différend, désigne la date à laquelle un Avis de Différend est effectivement délivré par une partie à l'autre partie sauf si, en ce qui concerne un litige déterminé, les deux parties délivrent un Avis de Différend, dans ce cas c'est la date à laquelle le premier de ces Avis de Différend a été effectivement remis, et qui sera la Date de Différend. Chaque Avis de Différend sera effectivement remis s'il est remis par télécopie, par courrier ou e-mail à l'adresse ou au numéro de télécopie fourni le plus récemment par Vous ou Nous, le cas échéant, à l'autre partie.

**“Date de Remise des Données”** désigne le jour ouvrable précédant une date d'Échéance PR.

**“Date de Maturité”** signifie la date à laquelle le Contrat à Terme devient exigible en ce qui concerne la livraison et le règlement. La Date de Maturité doit être un jour ouvrable dans l'ensemble des pays concernés au titre du Contrat à Terme en question, y compris dans les deux pays dont les devises sont concernées par l'opération. La Date de Maturité doit toujours être le dernier jour de la Delivery Window (le cas échéant).

**“Date de Paiement de la Prime”** désigne la date tombant 2 jours ouvrables après la Date de Transaction.

**“Date de Réalisation”** signifie la date à laquelle un Paiement Futur doit se réaliser et se dénouer (soit cent vingt (120) jours après la Date du Contrat à moins que Nous ne décidions, de manière discrétionnaire, de proroger le terme du Paiement Futur). La Date de Réalisation doit être un jour ouvrable dans tous les pays concernés par le Paiement Futur et notamment dans les deux pays des devises concernées par l'opération.

**“Date de Règlement”** désigne, eu égard à un Contrat d'Option, la date de règlement des droits et obligations de paiement découlant du Contrat d'Option à la suite de l'exercice de l'option prévu à l'article 9.2.5, comme indiqué dans la Confirmation d'Option concernée. La Date de Règlement d'une Option Européenne est la date tombant 2 jours ouvrables après la Date d'Expiration.

**“Date d'Exercice”** désigne la date à laquelle le Vendeur accepte une Notification d'Exercice.

**“Date d'Expiration”** désigne la dernière date à laquelle l'Option peut être exercée.

**“Date du Contrat”** signifie la date à laquelle Vous Nous demandez d'effectuer une Opération de Paiement Futur.

**“Date de Transaction”** désigne la date à laquelle la Demande a été acceptée dans le cadre de l'article 1.3 des Conditions Générales.

**“Date Limite de Confirmation”** désigne 17:00 CET le jour ouvré suivant la Date de Transaction.

**“Délai de Déclaration”** désigne, relativement à une Transaction Concernée, le délai pour déclarer la Transaction Concernée tel que visé à l'Article 9 du règlement EMIR.

**“Delivery Window”** signifie la période précédant la Date de Maturité pendant laquelle Vous pouvez Tirer sur un Contrat à Terme, si cela est convenu entre Vous et Nous.

**“Demande”** signifie une demande de Votre part pour la fourniture de Notre prestation de Services, y compris toute demande faite par téléphone, télécopie, courriel ou en utilisant le Système En Ligne.

**“Demande d'Ordre Cible”** désigne votre Demande écrite, qui doit être faite par Votre Représentant, de vendre/acheter pour Votre compte les Fonds du Contrat au Taux Cible durant la Période de Validité d'Ordre Cible.

**“Devise d'Achat”** désigne la devise indiquée comme telle dans la Confirmation d'Option concernée, ou, si ladite devise n'est pas précisée, la devise qui doit être achetée par l'Acheteur.

**“Devise de Vente”** désigne la devise indiquée comme telle dans la Confirmation d'Option concernée, ou, si ladite devise n'est pas précisée, la devise qui doit être vendue par l'Acheteur.

**“Différend”** désigne tout différend entre Nous et Vous en ce qui concerne la reconnaissance d'un Contrat Dérivé ou la valorisation d'un Contrat Dérivé ou du Collatéral, et au titre duquel un Avis de Différend a été effectivement délivré.

**“Données Communes”** désigne, relativement à la Transaction Concernée, les informations énumérées au Tableau 2 (*Données Communes*) de l'Annexe de Déclaration.

**“Données de Contrepartie”** désigne, relativement à la Transaction Concernée et Vous, les informations énumérées au Tableau 1 (*Données des Contreparties*) de l'Annexe de Déclaration.

**“Données de Contreparties Exclues”** désigne, relativement à une Transaction Concernée et Vous, toute donnée requise aux termes des champs 17 à 26 du Tableau 1 de l'Annexe de Déclaration.

**“Données de Portefeuille”** désigne, en ce qui concerne une Date de Remise des Données, les Termes Clés concernant tous les Contrats Dérivés en cours à la Date de Remise des Données, sous une forme et un standard qui peuvent être rapprochés, avec une portée et un degré de détail qui serait raisonnable pour Nous s'il effectuait le Rapprochement des Données.

**“Durable et Négociable”** signifie lorsqu'un taux de change est échangé sur le marché des taux de change dans une quantité suffisante pour maintenir le niveau du taux durant une période commerciale raisonnable.

“**Données Requises**” désigne (a) les Données de Contrepartie (autre que les Données de Contrepartie Exclue) relativement à Vous et (b) les Données Communes.

“**Échéance PR**” désigne le 15 Décembre de chaque année civile, sauf si ce jour ne tombe pas sur un jour ouvrable, auquel cas l’Échéance PR sera le jour ouvrable suivant. Nous pourrions Vous notifier à tout moment que l’Échéance PR doit survenir à des intervalles plus rapprochés, conformément aux règles EMIR.

“**Écrit**” inclut les transmissions par télécopie ainsi que les données qui Nous sont transmises par moyen électronique (ce qui exclut les appels téléphoniques).

“**EEE**” signifie l’Espace Économique Européen.

“**EMIR**” désigne le Règlement (UE) No 648/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux.

“**FATCA**” désigne le *Foreign Account Tax Compliance Act* promulgué par les États-Unis d’Amérique, qui affecte mondialement les établissements financiers étrangers, Nous compris, et s’applique en général pour Vos opérations avec Nous impliquant un transfert de revenu de source américaine vers des non-Américains (*non-U.S. person*).

“**Fonds du Contrat**” signifie le montant et le type de devise que Vous Nous autorisez à vendre/acheter.

“**Garantie Financière**” signifie une garantie financière, au sens de l’article L.211-38 du Code monétaire et financier relatif aux garanties financières, qui Nous est fournie par Vous en tant que Prépaiement ainsi que le(s) Appel(s) de Marge effectués par voie de transfert de propriété dans le but de garantir Nos créances en lien avec le(s) Contrat(s) à Terme.

“**Groupe**” a, Vous concernant, la signification correspondant à la définition implicite de groupe de sociétés découlant des termes de l’article L 233-16 du Code de commerce.

“**Heure d’Expiration**” désigne l’heure la plus tardive où Nous pouvons accepter une Notification d’Exercice, à savoir 15 heures (heure de Paris) à la Date d’Exercice, sauf indication contraire dans la Confirmation d’Option applicable.

“**Holding Balance**” signifie les fonds détenu temporairement par Nous pour Votre compte et pour Votre bénéficiaire et pour Votre commodité dans l’attente de Votre part ou de la part d’un Bénéficiaire d’une Demande comportant les instructions de livraison.

“**Hors de la Monnaie**” désigne, s’agissant d’un Contrat à Terme, la différence négative en valeur entre le taux d’échange auquel il a initialement bénéficié et le taux de marché actuel et s’agissant d’un Contrat d’Option, un contrat qui s’il est exercé produira une perte (sans tenir compte de la Prime).

“**Limite de Remise de Confirmation**” désigne la fin du jour ouvré suivante la Date de Transaction.

“**Montant de la Devise d’Achat**” désigne le montant de la Devise d’Achat à acheter lors de l’exercice de l’Option, comme indiqué dans la Confirmation d’Option concernée.

“**Montant de la Devise de Vente**” désigne le montant de la Devise de Vente à vendre lors de l’exercice de l’Option, comme indiqué dans la Confirmation d’Option concernée.

“**Montant du Règlement**” signifie le montant total comprenant le coût d’achat de la devise ainsi que les frais et commissions que Vous Nous devez au titre du Contrat à Terme ou d’un Paiement Futur.

“**Montant du Règlement de l’Option**” désigne le montant total, y compris le coût d’acquisition des devises ainsi que les frais et charges que Vous Nous devez dans le cadre d’un Contrat d’Option.

“**Moyens d’Accès au Système En Ligne**” désigne l’identifiant et le mot de passe uniques qui sont requis pour pouvoir accéder au Système En Ligne.

“**Notification d’Exercice**” désigne la notification donnée par l’Acheteur au Vendeur indiquant son intention d’exercer le Contrat d’Option.

“**Nous**”, “**Notre**” et “**Nos**” signifie Western Union International Bank GmbH, succursale française, Tour Manhattan, 5-6 place de l’Iris, 92095, Paris La Défense Cedex, France, RCS Nanterre 750 938 094, une filiale de Western Union International Bank GmbH (numéro d’immatriculation : 256184t), Maderstrasse 1, A-1040 Vienne, Autriche et, le cas échéant, toute entité affiliée.

“**Obligation de Déclaration**” désigne l’obligation de déclarer les informations relatives aux contrats dérivés qui sont conclus, modifiés ou résiliés à un référentiel central ou à l’AEMF en application de l’article 9 du règlement EMIR.

“**Option d’Achat**” désigne une opération qui donne à l’Acheteur le droit, mais non l’obligation, d’acheter au Vendeur, à la Date d’Expiration, le Montant de la Devise d’Achat au Prix d’Exercice.

“**Option de Vente**” désigne une opération qui donne à l’Acheteur le droit, mais non l’obligation, de vendre au Vendeur, à la Date d’Expiration, le Montant de la Devise de Vente au Prix d’Exercice.

“**Option Européenne**” désigne un Contrat d’Option qui ne peut être exercé qu’à la Date d’Expiration.

“**Paiements Futurs**” signifie un accord conclu entre Vous et Nous par lequel : (1) Vous convenez d’acheter un montant déterminé dans une devise et de régler à une date future convenue un montant déterminé dans une autre devise à un taux de change fixe convenue et (ii) Nous convenons de transférer les fonds à un Bénéficiaire désigné ou à Vous en contrepartie, le cas échéant, d’une commission convenue, au sens de l’article D.211-1 A du Code monétaire et financier.

“**Parties**” désigne ensemble Nous et Vous et “**Partie**” désigne Nous ou Vous.

“**Période de Validité d’Ordre Cible**” signifie la période, qui ne peut excéder deux semaines, durant laquelle Vous Nous

avez demandé de vendre/acheter les Fonds du Contrat au taux Cible.

“**Pertes**” désigne toutes les pertes, dette, dommages, amendes, pénalités, frais, dépenses ou autres coûts (y compris les frais juridiques et professionnels).

“**Prépaiement**” signifie un paiement, effectué à titre de garantie, dont Vous êtes redevable à Notre égard au titre du Contrat à Terme.

“**Prestataire Tiers**” désigne un tiers, en ce compris notamment une Société Affiliée WUIB, désigné par Nous à l’effet de soumettre les Données Requises dans le Délai de Déclaration à un Référentiel Central Concerné.

“**Prime**” désigne la somme à payer par l’Acheteur au Vendeur à la Date de Paiement de la Prime de l’Option.

“**Prix d’Exercice**” désigne le taux de change indiqué comme tel dans la Confirmation d’Option concernée, qui est le taux de change auquel la Devise de Vente sera échangée contre la Devise d’Achat si l’Option est exercée, comme convenu à la Date de Transaction.

“**Processus Agréé**” désigne le processus convenu entre Vous et Nous relatif à un Différend, et ne correspondant pas à la procédure visée à la clause 24.3 des Conditions Générales.

“**Rapport**” désigne les données déclarées par Nous pour Votre compte au Référentiel Central Concerné en application de l’Obligation de Déclaration.

“**Rapprochement des Données**” désigne une comparaison des Données de Portefeuille fournie par Nous avec Vos propres comptes et registres en ce qui concerne tous les Contrats Dérivés en cours pour identifier rapidement toute différence en ce qui concerne les Termes Clés.

“**Référentiel Central**” désigne toute entité enregistrée en tant que référentiel central conformément à l’Article 55 du Règlement EMIR ou reconnue en tant que référentiel central conformément à l’Article 77 du Règlement EMIR.

“**Référentiel Central Concerné**” désigne, s’agissant d’une Transaction Concernée, le Référentiel Central désigné à tout moment par Nous au titre de la Transaction Concernée et notifié à Vous ou, lorsqu’aucun Référentiel Central n’est disponible pour enregistrer les informations relatives à la Transaction Concernée et si l’Obligation de Déclaration l’impose, l’AEMF (ou ESMA). Nous Vous notifierons que le Référentiel Central Concerné sera DTCC *Derivatives Repository Limited* et ce, jusqu’à ce que Vous receviez une notification différente de Notre part.

“**Représentant**” signifie toute personne que Vous aurez désignée dans le pouvoir de signature joint, comme étant autorisée à adresser des Demandes et à approuver les Confirmations que Nous Vous envoyons.

“**Service**” signifie l’exécution de paiements en devises étrangères par virement ou émission de chèque en devise, la fourniture de Demande d’Ordres Cible, la conclusion de Contrats Dérivés, la fourniture de Holding Balances et tout autre Service que Nous Vous fournissons conformément à Votre Demande.

“**Société Affiliée WUIB**” désigne toutes Nos sociétés affiliées (i.e. nous contrôlant ou que nous contrôlons) notifiée à tout moment par Nous à Vous.

“**Souscription de Services**” signifie le formulaire que Vous remplissez lorsque Nous entrons en relations contractuelles et dans lequel Vous devez retranscrire un certain nombre d’informations sur Vous et sur Vos signataires autorisés.

“**Système En Ligne**” signifie les systèmes en ligne dont Nous sommes propriétaires et que Nous avons développés et dont Nous assurons la maintenance, ainsi que leurs différents composants pris individuellement qui Nous permettent d’émettre et de recevoir des paiements internationaux, ainsi que tout logiciel de remplacement desdits systèmes en ligne et tout logiciel, site internet, adresse URL et autres programmes informatiques ou données relatifs aux dits systèmes en ligne, tel que rapports, compilations de données et bases de données.

“**Taux Cible**” signifie Notre taux indiqué par Vous, si et lorsque que ce taux devient Durable et Négociable, auquel Vous Nous avez demandé d’acheter/vendre les Fonds du Contrat.

“**Tirage**”, “**Tirer**” signifie désigne la livraison partielle et / ou le règlement partiel ou total du Contrat à Terme.

“**Termes Clés**” désigne, en ce qui concerne un Contrat Dérivé et Nous-mêmes, la valorisation d’un tel Contrat Dérivé et toute autre information pertinente pour permettre à ces Contrats Dérivés d’être identifiés, ce qui peut inclure : la date du Contrat Dérivé, le montant du règlement, la date de dénouement, le montant du Contrat Dérivé, le taux de change, la position de la contrepartie, le compte du bénéficiaire (en cas de Paiement Futur) et/ou tout autre détail pertinent du Contrat Dérivé.

“**Transaction Concernée**” désigne tout Contrat Dérivé entre Nous et Vous, chacun agissant en qualité de mandant et non de mandataire pour le compte de toute autre personne, qui est soumis à l’Obligation de Déclaration.

“**Utilisateur du Système En Ligne**” signifie Vous, en votre qualité d’utilisateur du Système En Ligne.

“**Valeur de l’Option**” désigne la valeur de marché actuelle d’un Contrat d’Option calculée par Nos soins.

“**Vendeur**” désigne la partie indiquée comme telle dans la Confirmation d’Option concernée.

“**Vous**”, “**Votre**” et “**Vos**” signifie vous, notre client, identifié sur la Souscription des Services.

**Western Union Business Solutions**  
Tour Manhattan, 5-6 place de l'Iris  
92095 Paris La Défense Cedex, France

Téléphone: 0805 980 233  
( +33 171 04 54 90 depuis l'étranger )  
[wubsfrance@westernunion.com](mailto:wubsfrance@westernunion.com)  
[business.westernunion.fr](http://business.westernunion.fr)



© 2016 Western Union Holdings, Inc. Tous droits réservés.

Western Union® Business Solutions est une division de The Western Union Company et fournit des services en France par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Western Union International Bank GmbH, succursale française (désignée « WUBS » ou « Western Union Business Solutions »).

Western Union International Bank GmbH, succursale française (RCS Nanterre 750 938 094), ayant son siège à Tour Manhattan, 5-6 place de l'Iris, 92095 Paris La Défense Cedex, France, et est une succursale de Western Union International Bank GmbH (numéro d'immatriculation 256184t), société autrichienne ayant son siège à Schubertring 11, 1010 Vienne, Autriche.